REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DU CENTRE
****
DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE
****
COMMUNE DE NGOG MAPUBI

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
CENTER REGION
****
NYONG ET KELLE DIVISION
****
NGOG MAPUBI COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux

Réalisé par : Synergie d'Actions pour le Développement Local (SADEL)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Juin 2022

Citizen Report Card

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau, de la santé, de l'éducation et des services communaux

SOMMAIRE

PRÉFACE iii
RESUMÉ EXÉCUTIF iv
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS vi
LISTE DES TABLEAUX vii
LISTE DES FIGURES x
LISTE DES PHOTOS xi
INTRODUCTION GENERALE 1
a)Contexte et justification **1**
b)Objectifs de la mission. 2
c)Structure du document. 3
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE 4
I.1 Plan d'échantillonnage. 4
(i) Champ géographique et populations cibles 4
(ii) Méthode d'enquête. 4
I.2 Plan de sondage 4
(i)Taille et répartition de l'échantillon 5
(iii)Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage 6
I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête 7
I.4 Collecte et analyse des données 8
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NGUIBASSAL 10
II.1 Présentation de la Commune de Nguibassal 10
II.1.1 La situation administrative et historique. 10
II.1.2 La situation démographique 10
II.1.3 La situation géographique 11
II.1.4 La situation socioéconomique et culturelle 14
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation 15
II.3 Analyse de l'offre dans les secteurs de l'eau, de l'éducation, de la santé et des services communaux. 15
II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau. 16
II.2.2 Secteur Santé 17
II.2.3 Secteur de l'éducation 18
II.2.4 Secteur des services communaux 19
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVES DANS LES SECTEURS CIBLES 21

III.1 Description de la population enquêtée. 21
III.2 Approvisionnement en eau potable 22
III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune de Nguibassal 25
III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune 27
III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable 35
III.3 Services de santé 36
III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune 37
III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires 40
III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires 42
III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires 43
III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé 45
III.4 Services de l'éducation 47
III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune 48
III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune 51
III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire 52
III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle 57
III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation 58
III.5 Fourniture des services communaux 60
III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux 61
III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux 63
III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune 65
III.5.4 Appréciation des services communaux 66
III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux 67
CHAPITRE IV- PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE 68
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements 68
IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif 68
IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif 68
IV.2 Plan d'Actions dans les secteurs cibles du CCAP II 71
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS 75
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 77

PRÉFACE

Au commencement était une vision politique impulsée par le Chef de l'Etat S. E. M. Paul BIYA, de promouvoir le Développement du Cameroun à travers une participation active des populations bénéficiaires et de baliser le chemin vers l'atteinte de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035, Puis vint le PNDP, Programme mis en place par les soins du Gouvernement de la République avec l'appui de la communauté des partenaires au développement en vue d'accompagner les CTD vers leur développement socio-économique. Ceci dit, à travers son ambitieux outil le « ScoreCard », celui-ci entend accompagner la Commune de Nguibassal dans l'accomplissement de son projet de dynamisation de la participation citoyenne dans le processus de mise en œuvre des politiques publiques. Cette dynamique a commencé par l'élaboration et l'actualisation de notre Plan Communal de Développement (PCD), où vous aviez activement participés en exprimant vos attentes en vue de l'amélioration de vos conditions et qualité de vie. La Commune de Nguibassal, dans le respect des très hautes orientations définies par le Chef de l'Etat, entend donc faire du citoyen l'acteur central dans processus du développement local. Le présent projet, ScoreCard II, dont notre commune est bénéficiaire, a consisté à recueillir votre perception ainsi que celle des services sectoriels cibles via l'enquête réalisée par l'OSC SADEL sur le niveau de satisfaction de l'offre des services et biens publiques. Ce dans les domaines de l'hydraulique, de l'éducation, de la santé et des services rendus par notre commune.

L'exécutif municipal de Nguibassal, par ma voix, vous remercie une fois de plus pour votre brillante participation qui a concouru à la finalisation du présent rapport, qui en réalité est un outil qui va nous permettre, vous et nous de consolider et de renforcer notre collaboration, en vue de mieux conduire les politiques publiques de développement dans notre belle commune.

Qu'il me soit permis à cette occasion de vous réitérer mon engagement indéfectible à rester attentif à vos différentes sollicitations, tout en vous invitant à vous approprier les recommandations du présent rapport.

Que vive le développement de la Commune de Nguibassal ! Que vive le CCAP !

Madame Le Maire**.**

RESUMÉ EXÉCUTIF

« On ne développe pas, mais on se développe » tel est le credo du PNDP qui, dans son déploiement promeut l'effectivité de la participation des populations à la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques de développement ; gage efficace des stratégies de lutte contre la pauvreté au Cameroun. Ici l'enjeu majeur étant l'amélioration des conditions et qualité de vie des populations en général et singulièrement dans la Commune de Nguibassal.

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP), bras séculier de l'Etat dans la noble mission d'impliquer les populations aux choix de leur devenir, s'est doté dans sa troisième phase (PNDP III), d'un programme d'actions dénommé ScoreCard. Ce dernier est un outil qui permet aux populations à la base de s'exprimer sur leur degré de satisfaction ou non, dans l'accès aux services sociaux de base de qualité. Ce programme n'est que la matérialisation du principe de redevabilité des gouvernants vis- à- vis des gouvernés. Il est l'expression de toute action formelle ou informelle de la part des citoyens ou des Organisations de la Société Civile (OSC) qui vise à :

- ✓ Contrôler l'action publique ou à contraindre les acteurs du service public à rendre compte aux citoyens ;
- ✓ Apprécier la pertinence des projets/programmes ainsi que des moyens qui y sont affectés ;
- ✓ Réorienter les axes de développement en fonction des nouveaux besoins identifiés ;
- ✓ Compléter les mécanismes publics de contrôle (administratif, juridictionnel, parlementaire).

Le projet ScoreCard II consiste à réaliser la situation de référence devant conduire à la mise en place du mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) dans la Commune de Nguibassal en relation avec les secteurs de l'eau, de l'éducation, de la santé et des services offerts par l'institution communale. L'objectif ici étant de consolider l'implication des populations dans la gestion de l'action publique afin de faciliter l'amélioration de la qualité des services rendus par les biens et services offerts dans l'espace communale de Nguibassal aussi bien par le PNDP que par tout autre acteur de développement. L'opérationnalisation de ce programme passe par la réalisation d'une enquête d'opinion auprès des ménages, des services sectoriels et de l'institution communale ; la production d'un rapport d'enquête ; l'élaboration d'une planification stratégique pour la mise

en œuvre des actions programmées et la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation des actions programmées.

Pour mener à bien des actions ci-dessus citées, une approche méthodologique s'est imposée à nous. Celle-ci a été implémentée par le PNDP, l'Institut National de la Statistique (INS) et l'OSC Synergie d'Actions pour le Développement Local (SADEL). La méthode utilisée était basée sur l'enquête auprès d'un échantillon de 319 ménages ; quatre (04) services sectoriels (DDMINEE, DDMINSEC, Inspection d'arrondissement du MINDUB et le District de Santé) et l'institution communale. Les instruments d'enquête étaient les questionnaires disponibles sur ODK collect version V2022.2.2, téléchargées dans des tablettes. Les données recueillies par SADEL ont été centralisées, traitées et analysées sous la supervision du PNDP et l'appui technique de l'Institut Nationale de la Statistique (INS). Les résultats de cette enquête se résument en la perception des ménages enquêtés en termes de satisfaction dans l'accès et la qualité des services ci-dessus cités :

S'agissant de l'hydraulique, 41,1% des ménages enquêtés sont satisfaits par ce qu'ils ont à leur disposition, une eau de bonne qualité et disponible pendant toute l'année.

Pour ce qui est de la Santé, 38,9% des ménages enquêtés sont satisfaits de l'offre en service de santé ces 12 derniers mois. 57,8% des ménages apprécient le bon accueil et la présence régulière du personnel sanitaire. Quant au secteur de l'éducation, l'appréciation des ménages varie en fonction du sous-secteur. Dans le sous-secteur éducation de base, 53,3% (école maternelle) et 61% (école primaire) des ménages sont satisfaits de l'offre publique en matière d'enseignement. Dans le sous-secteur enseignement secondaire 69,6% des ménages enquêtés ont pour motif de satisfaction la disponibilité du personnel enseignant et la qualité des résultats obtenus.

En ce qui concerne la gouvernance municipale dans la commune de Nguibassal, 94% de ménages sont parmi ceux qui ont eu à demander un service à la commune et estiment que l'accueil est bon et 49,4% de ces ménages sont satisfaits du temps mis pour obtenir le service demandé.

Dans une perspective méliorative, la Mairie de Nguibassal devrait s'appesantir sur la définition d'une stratégie d'entretien des infrastructures existantes sur les trois secteurs cibles mis en exergue. S'agissant de la gouvernance, il semble judicieux pour la Mairie de Nguibassal, de faciliter la mise en place d'un mécanisme durable de participation des populations dans le cycle de vie des politiques publiques.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

BUCREP	Bureau Central du Recensement et des Etudes de Population
CAMWATER	Cameroon Water
CCAP :	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CETIC :	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CMA	Centre Médical d'Arrondissement
CSI	Centre de Santé Intégré
CVUV :	Communes et Villes Unies du Cameroun
DSCE :	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DDMINEE	Délégué Département du Ministère de l'Eau et de l'Elergie
DDMINSEC	Délégué Département du Ministère des Enseignements Secondaire
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
FEICOM :	Fonds Spécial d'Equipements et d'Intervention Intercommunal
GIZ :	Deutsche Gesellschaft Internationale Zusammenarbeit (Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement)
INS	Institut Nationale de la Statistique
MINATD :	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEDUB :	Ministère de l'Education de Base
MINESEC :	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSANTE :	Ministère de la Santé
OSC :	Organisation de la Société Civile
PCD :	Plan Communal de Développement
PNDP :	Programme National de Développement Participatif
SADEL	Synergie d'Actions pour le Développement Local
SDN30	Stratégie Nationale de Développement 2030
SYNCONYK	Syndicat des Communes du Nyong et Kellé

LISTE DES TABLEAUX

Tableau II.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Nguibassal 9

Tableau II.2: Répartition de la population dans les villages de Nguibassal 11

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune 16

Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune 17

Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation 18

Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux 19

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe 21

Tableau 3.2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge 22

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence 24

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé 27

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau 28

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES 29

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence 32

Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction 34

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable 35

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence 37

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé 38

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 39

Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 39

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 40

Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant 42

Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 43

Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 44

Tableau 3.24 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 46

Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence 48

Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire 49

Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public 50

Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence 51

Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement 52

Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle 53

Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence 54

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement 56

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction 57

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation 58

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation 59

Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service 61

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal 63

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal 64

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune 65

Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction 66

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale 67

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée.....26

Figure 2 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé.....28

Figure 3 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source.....31

Figure 4 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence.....32

Figure 5 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence.....38

Figure 6 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....41

Figure 7 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 45

Figure 8 : Raison de préférence du privé au public.....49

Figure 9 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement.....53

Figure 10: Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation. Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 60

LISTE DES CARTES

Carte de la Commune par rapport au Département …… 12

Carte de population par village et type des paysages ……... 12

INTRODUCTION GENERALE

a) Contexte et justification

Le Gouvernement de la République du Cameroun a mis en place des cadres d'opérationnalisation de ses politiques nationales de développement. Il s'est engagé, à améliorer la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat à travers :

- ✓ La poursuite de la modernisation du système politique ;
- ✓ L'accélération des réformes relatives à l'amélioration de l'environnement des affaires ;
- ✓ L'amélioration de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

Il transparait clairement que l'atteinte des objectifs de développement et la réussite des actions envisagées dans le cadre, hier du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ; du Document de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et aujourd'hui la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30) dépendent, en grande partie, de la qualité des règles, des institutions et des femmes et hommes chargés de l'opérationnalisation des actions et réformes stratégiques. Ainsi, la gouvernance est le socle sur lequel repose l'amélioration des conditions et qualité de vie des camerounaises et camerounais.

Sur le plan juridique et institutionnel, l'avènement de la Loi portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées est le reflet de la volonté réaffirmée des pouvoirs publics d'accélérer et d'approfondir le processus de décentralisation d'une part, et des aspirations des populations de participer davantage à la gestion des affaires locales, dans le respect de l'unité nationale, de l'intégrité du territoire et de la primauté de l'Etat d'autre part.

Sur le plan politique et stratégique, la SDN30 vient confirmer l'indispensabilité de la décentralisation comme modèle de gouvernance de l'action publique, en faisant de cette dernière un de ses piliers, notamment au point 6.1 du Chapitre 6 portant sur la Gouvernance, la Décentralisation et la Gestion stratégique de l'Etat.

C'est dans cette dynamique que le Programme National Développement Participatif (PNDP) qui a été mis en place par le Gouvernement camerounais avec l'appui de ses partenaires au développement se veut le réceptacle de la mise en œuvre de la plupart des politiques publiques au niveau local. Après une première et une deuxième phase, le PNDP aujourd'hui, dans sa troisième phase, concourt au renforcement de la gestion des finances publiques locales ainsi qu'au processus participatif de développement au sein des communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de

qualité. Ainsi, ce dernier met un point d'orgue primo, sur l'engagement citoyen, en occurrence :

- ✓ la planification participative, visant à recueillir les besoins réels de toutes les couches socioprofessionnelles ;
- ✓ L'identification et la mise en œuvre des solutions endogènes;
- ✓ Le suivi participatif de l'exécution des travaux de construction des ouvrages ;
- ✓ La mise en place d'un mécanisme d'entretien et maintenance des ouvrages ;
- ✓ L'appui à la production des bulletins communaux d'information ;
- ✓ La promotion des radios communautaires et des « écoutes groupées » ;
- ✓ L'organisation des compétitions afin de stimuler la performance des principaux acteurs ; La mise en place d'un mécanisme de gestion des doléances/plaintes (numéro vert, le n° 8567).

Et secundo, le PNDP promeut la consécration de l'évaluation de l'action publique au niveau communal, objet du présent rapport afin de faciliter la mise en place des mécanismes facilitant le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) par les populations des collectivités locales à travers l'opération de « ***ScoreCard II*** ».

b) Objectifs de la mission.

Les objectifs de la présente mission sont perceptibles d'un point de vue général et spécifique.

1- L'objectif général.

Comme toute enquête de satisfaction, l'objectif principal de l'enquête ScoreCard II dans la Commune de Nguibassal est de capter la perception des populations sur la qualité de service rendu par l'offre de biens et services publics dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de l'éducation, de la santé et des services offerts par l'institution communale.

2- Les objectifs spécifiques.

De façon spécifique, la mission vise à :

- ✓ Apprécier et expliquer la satisfaction et l'insatisfaction des populations en rapport avec le service rendu par l'offre de biens et services publics dans les secteurs cibles ;
- ✓ Proposer à la commune un mécanisme visant à renforcer le processus du CCAP dans l'espace communal ;
- ✓ Faciliter au niveau de l'institution communale, l'appropriation de la nécessité de la mise en place d'un mécanisme durable du CCAP ;

- ✓ Proposer à l'institution communale les axes de promotion et de vulgarisation du CCAP.

c) Structure du document.

Le présent rapport de ScoreCard II dans la commune de Nguibassal est un instrument non seulement d'analyse et d'appréciation mais également un outil de proposition en vue de l'effectivité des mécanismes du CCAP. Il est structuré en six (06) grandes parties d'égale importance :

- INTRODUCTION GÉNÉRALE ;
- Chapitre I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE ;
- Chapitre II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NGUIBASSAL;
- Chapitre III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES ;
- Chapitre IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NGUIBASSAL;
- CONCLUSION GENERALE ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard II ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut Nationale de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Plan d'échantillonnage.

(i) Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard II couvre l'ensemble des sept (07) zones de dénombrement préalablement identifiées durant le processus de cartographie dans la Commune de Nguibassal. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans la commune de Nguibassal, pouvant être facilement enquêtées, il s'avère fastidieux d'interroger tous les ménages ordinaires de cette commune. Il s'est donc agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui a amené à passer par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

(ii) Méthode d'enquête.

Dans le but de faciliter le traitement et l'analyse des données collectées, l'INS, partenaire technique à la réalisation du ScoreCard II, a recommandé la méthode CAPI pour la collecte. Il s'agit dans cette méthode d'administrer les différents questionnaires aux enquêtés à l'aide des tablettes ou téléphones androïde. Pour ce faire, trois (03) applications ont été utilisées :

- ✓ **ODK collect** a permis d'administrer les différents questionnaires et de transmettre les formulaires renseignés au serveur central pour traitement ;
- ✓ **CS Entry** a permis de sélectionner les ménages échantillonnés et de faciliter leur identification sur le terrain grâce aux coordonnées GPS ;
- ✓ **Maps.me** a facilité la géo-localisation et l'accès aux ménages échantillonnés.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des

ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiées à double degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille de l'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard II est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard II a visé un échantillon représentatif de 319 ménages dans la Commune de Nguibassal. Cette enquête s'appuie sur 07 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune de Nguibassal ont constitué des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et ont été sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'INS. Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jour étant donné la forte expérience des cartographes

sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après ont été utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

- ✓ P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h ;*
- ✓ P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h.*

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune *h*, M_i le nombre de ménages dans la ZD*i*, et t_{hij}la taille estimée en proportion du segment *j* choisi pour la ZD*i*de la Commune *h*.

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi}ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h. Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD*i*de la Commune *h* est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la *i*ème ZD de la Commune *h* sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire

délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

SADEL est l'OSC sélectionnée pour le lot CE 5, dont fait partie la Commune de Nguibassal en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données. Dans ce lot CE 5, SADEL, pour l'opérationnalisation de cette mission, a déployé un Responsable, des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de SADEL et le Responsable du lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard II et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs superviseurs et agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard II composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage des questionnaires, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du jeudi 23 au mardi 28 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau II.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Nguibassal

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
01	0597	Nkoumissé-Sud ; Somakaï - Nkong-Mango	51	0	0	0	RAS
02	0598	Maholo II, Maholo I, Sikandiguè	52	0	0	0	RAS
03	0599	Nguibassal Centre Lialingombi, Elalè,	46	0	0	0	RAS
04	0600	Mandjandjang, Boumndjack	43	0	0	0	RAS
05	0601	Libobi, Likonguè	46	0	0	0	RAS
06	0602	Ngui-Libobi	31	0	0	0	RAS
07	0603	Manganga	50	0	0	0	RAS
Total			319				RAS

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de SADEL, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par SADEL dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, le personnel cadre de SADEL a bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NGUIBASSAL

Il s'agit dans ce chapitre de présenter sommairement la Commune de Nguibassal, les compétences transférées dans le contexte de décentralisation et met un point culminant sur l'analyse de l'offre des services et biens publics dans les secteurs de l'eau, de la santé, de l'éducation ainsi que les services communaux.

II.1 Présentation de la Commune de Nguibassal

Cette présentation s'articule autour de quatre (04) points à savoir : la situation administrative et historique (II.1.1), la situation démographique (II.1.2), la situation géographique (II.1.3) et la situation socioéconomique et culturelle (II.1.4).

II.1.1 La situation administrative et historique.

L'actuelle Commune de Nguibassal a auparavant été un poste administratif appelé District de Nguibassal relevant de l'Arrondissement de Nguibassal. Elle a été créée par Décret présidentiel N° 95 /082 du 02 juin 1995 portant création de la Commune Rurale de Nguibassal. Située dans le département du Nyong et kellé, Région du Centre.

Comme tous les autres Bassa, les populations de Nguibassal seraient parties de l'Egypte, près de la vallée du Nil vers 19ème siècle avant Jésus-Christ. Sous la poussée de plusieurs guerres tribales successives, ils arrivent à Ngog-lituba dans la Sanaga-maritime vers les années 1372 après Jésus-Christ. Après ce point de chute, les fondateurs de Nguibassal vont continuer leur migration en passant par Ngodi-Si (Dibang actuel) pour se retrouver dans le territoire qui porte ce nom vers le début du 15ème siècle de notre ère. Le nom « Nguibassal » signifierait la force des pionniers

II.1.2 La situation démographique

La population totale est estimée à 5489 habitants (selon le recensement 2005) répartis dans 15 villages et 03 hameaux. Les groupes ethniques présents dans la commune sont : Bassa et Béti. Ces populations sont reparties comme suit : NGUIBASSAL Urbain 675 dont 328 hommes et 347 femmes ; NGUIBASSAL Rural : 4 814 dont 2 383 et 2 431 femmes.

Tableau II.2: Répartition de la population dans les villages de Nguibassal

VILLAGE	POPULATION TOTALE	JEUNES		FEMMES	HOMMES
		Moins de5 ans	Moins de 15 ans		
Nkoumissé-Sud	494	50	100	177	167
Somakaï - Nkong-Mango	663	145	130	200	138
Maholo II	116	10	22	30	44
Maholo I	190	20	25	75	70
Sikandiguè	500	150	100	130	120
Lialingombi	1000	350	150	300	250
Elalè	700	90	198	215	180
Boumndjack	500	100	50	200	70
Mandjandjang	711	196	300	400	311
Lihong	570	60	50	260	140
Ngui-Libobi	128	28	15	37	48
Manganga	800	80	175	300	200
Lamal	250	30	120	80	60
Libobi	256	46	48	90	60
Likonguè	500	50	50	200	250

(Source: PCDP 2017).

II.1.3 La situation géographique

.Elle s'étend sur une superficie de 450 km² et limitée au Nord par la Commune de MONATELE (24Km) et celle d'EVODOULA (18Km), à l'Ouest par la Commune de NYANON, au Sud par la Commune de NGUIBASSAL (18Km).

(i) Localisation

Carte de la Commune par rapport au Département

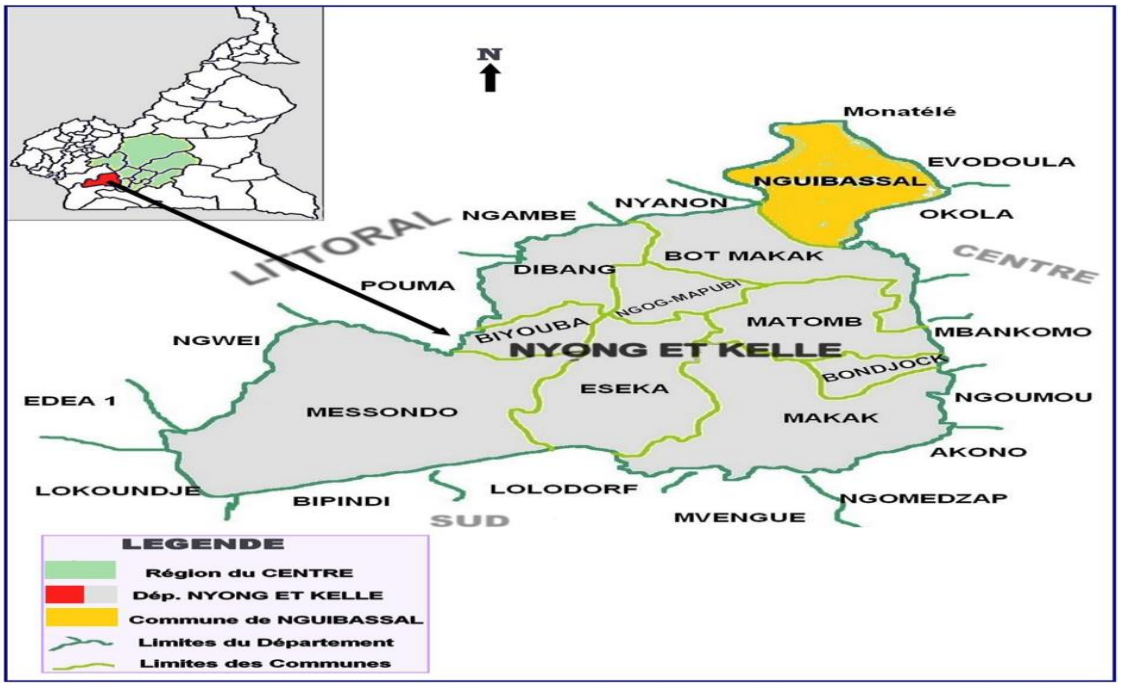

Source PCD 2017

Carte de population par village et type des paysage

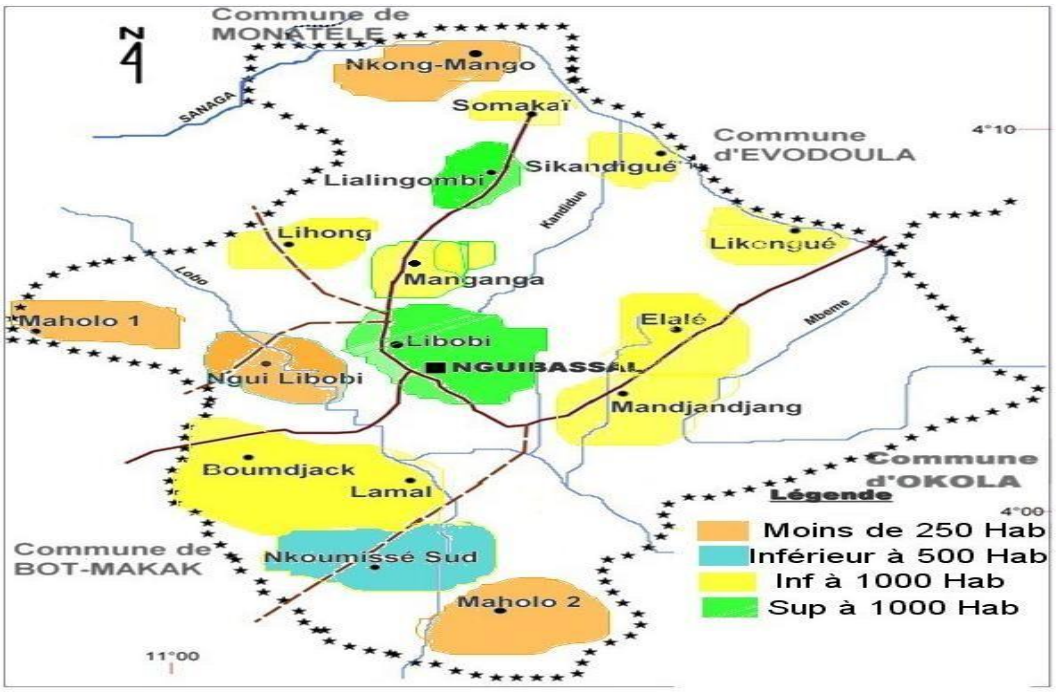

Source : PCD 2017

(ii) Le milieu biophysique

- ✓ **Le Climat**

La Commune de NGUIBASSAL est dominée par le climat équatorial de type guinéen classique à deux saisons de pluies (correspondant aux saisons de cultures) et deux saisons sèches. La température moyenne de la région oscille entre 22°C et de 28°C avec une amplitude thermique variant entre 8°et 13° C. Les précipitations annuelles se situent le plus souvent à 1400 mm de pluie en moyenne par an. La grande saison sèche va de mi-novembre à mi-mars, la petite saison de pluies va de mi-mars à mi-juin, la petite saison sèche de mi-juin à mi-août et la grande saison de pluie de mi-août à mi-novembre. Toutefois on n'observe de variations de ce climat, imposée certainement par les changements climatiques.
(Source : DDMINADER Nyong et Kellé).

- ✓ **Les sols et relief**

Le relief de la commune de NGUIBASSAL est celui de l'ensemble du plateau Sud-camerounais. On observe plusieurs collines présentant des affleurements rocheux et quelques zones de dépression ou vallées au fond desquelles coulent plusieurs cours d'eau. On rencontre aussi par endroit, des terrains plus ou moins plats (pénéplaines) à l'instar de l'espace urbain communal.
En ce qui concerne les sols nous distinguons deux principaux types :

- Les ferralitiques (terrains fermes) qui sont les plus pauvres en bases et présentent un potentiel varié de fertilité ;
- Les hydromorphes qui sont relativement riches en matières organiques, se développent dans les vallées marécageuses.

- ✓ **La flore et la faune**

La commune de Nguibassal est une zone forestière riche en biodiversité. Les espèces floristiques partent des grands arbres à une multitude d'herbes hautes et basses. Une partie de forêts se trouvant sur des collines est préservée. Celle se trouvant sur les basses terres en contre bas des collines est massivement détruites pour des raisons agricoles ou d'exploitation forestière. Cette forêt était naguère riche en essences précieuses qui aujourd'hui disparaissent.

La faune terrestre est constituée de mammifères, de reptiles, de ruminants, de primates, de rongeurs, de nombreuses espèces d'insectes. Les grands mammifères et de gros félins ont disparu, laissant place aux petits ruminants et rongeurs tels que : les porcs-épics, hérissons, rat-palmistes, singes, lièvres, pangolins, civettes, lézards et une kyrielle d'insectes, de serpents comme la vipère, le mamba vert etc. Les principales espèces d'oiseaux sont la

perdrix, la pintade, le toucan, le corbeau, le perroquet, des moineaux et le colibri

La faune aquatique est constituée de plusieurs espèces de poissons de fleuve et d'eau douce (carpe, poissons vipères, silures, gougeons). Aucun inventaire des espèces n'est disponible dans les archives.

La faune avienne est constituée de cacatoès et de nombreux petits oiseaux allant du moineau aux colibris.

La chasse est pratiquée généralement par les populations riveraines qui utilisent les techniques artisanales. Au-delà d'un certain seuil qui frise le braconnage, les activités de chasses sont combattues par les autorités administratives et les services sectoriels.

En termes de relief, la commune de Nguibassal présente trois caractéristiques majeures :

- Une zone qu'on peut caractériser de basses terres bordant la Sanaga ;
- Une zone qu'on peut caractériser de hautes terres à l'Est, avec de nombreuses collines,
- Une zone centrale au relief contrasté alternant des collines et des bas-fonds plus ou moins plats. Avec des plateaux par endroit, des vallées abritant très souvent des marécages avec en leur sein des cours d'eau.

✓ ***L'Hydrographie***

La Commune de Nguibassal est arrosée par un dense réseau hydrographique dont l'ensemble des cours d'eau fait partie du bassin de la Sanaga. L'on y rencontre entre autres la Mbembè vers l'Est du territoire communal (Mandjandjang) qui retrouve la kandigué vers Sikandigué, la Lobè qui part du Sud en traversant toute la partie occidentale (de Maholo2 à Maholo 1) et bien d'autres cours d'eau tels que la Makooguè, la Pooguè, la Nsaha et la Nyadè de moyenne importance qui se jettent tous dans la Sanaga qui coule vers l'Océan atlantique.

II.1.4 La situation socioéconomique et culturelle

(i) Les activités socioéconomiques

Fort de son potentiel climatique, hydraulique et de la variété de ses sols, la Commune de Nguibassal bénéficie d'une activité socioéconomique multiforme et dynamique. A cet effet, l'activité agropastorale bien que faiblement modernisée, est la principale source de revenu de la population. Elle occupe environ 80% de la population et assure presque l'essentiel des revenus de celle-ci.

Les secteurs de pêche et d'élevage sont peu développés dans la Commune. Toutefois, il se pratique un élevage à très petite échelle. Un élevage de bovin et d'ovin est expérimenté dans la ville de Nguibassal. Le secteur est plombé par des difficultés d'accès aux

intrants d'élevage dont l'approvisionnement se fait dans les grandes métropoles.

L'exploitation forestière ne s'y pratique pas de manière formelle. Dans ce secteur, le bois est exploité de façon clandestine ce qui a pour conséquence la disparition de certaines essences précieuses.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Sous l'égide des lois de décentralisation de 2004 (lois d'orientation sur la décentralisation au Cameroun), de nombreuses compétences ont été transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), notamment dans les domaines du développement sanitaire, économique, social, éducatif, culturel et sportif.

La loi portant code général des CTD du 24 décembre 2019, en même temps qu'elle maintient les compétences transférées aux CTD, elle vient davantage les élargir. Ceci, afin de permettre une meilleure application du principe de subsidiarité, c'est-à-dire, agir de manière donner une plus grande satisfaction aux attentes et besoins de proximité des populations locales. En outre, parmi les compétences transférées par les lois de 2004 et reprises par le code général des CTD, onze nouvelles compétences ont été transférées aux CTD à raison de sept pour les communes, il s'agit de :

- ✓ L'exploitation des substances minérales non concessibles ;
- ✓ L'élaboration et la mise en place des plans communaux spécifiques de prévention des risques et interventions d'urgence en cas de catastrophe ;
- ✓ La pré-collecte et la gestion au niveau local des ordures ménagères ;
- ✓ Le recrutement et la gestion du personnel médical des centres intégrés et des centres médicaux d'arrondissement ;
- ✓ Le recrutement et la prise en charge du personnel enseignant et d'appoint dans les écoles maternelles et primaires ainsi que dans les établissements préscolaires ;
- ✓ La création et l'exploitation des parcs de loisirs ;
- ✓ L'organisation des manifestations socioculturelles à des fins de loisirs.

En somme, ce nouveau cadre réglementaire et législatif de disponibilité et d'accessibilité aux services publics dans l'espace communal, va rejoindre d'une façon remarquable l'ensemble du dispositif légal régissant la gestion de l'eau (loi N°98/005 du 14 avril 1998).

II.3 Analyse de l'offre dans les secteurs de l'eau, de l'éducation, de la santé et des services communaux.

Une analyse minutieuse des données collectées auprès des services sectoriels des secteurs cibles ainsi qu'auprès de l'institution communale nous conduit à établir des constats

dans les tableaux ci-dessous :

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau.

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel
Puits avec pompe à motricité humaine	17	11	6	3
Puits avec pompe électrique	01	02	00	00
Forages avec pompe à motricité humaine	22	11	7	4
Forage avec pompe électrique	2	2	2	2
Borne-fontaine	10	5	03	02
Source	5	5	20	05
Réseau d'adduction d'eau communal	1	1	00	00
Total	56	37	38	16

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

A l'observation, du tableau ci-dessus, la Commune de Nguibassal qui compte 56 points d'eau potable est insuffisamment fournie au-vue de sa taille en termes de sa population et de son espace territorial. En plus, le peu d'infrastructures existantes non seulement ne fonctionnent pas régulièrement mais manque également des mécanismes de gestion autonome. Il faut noter que ce nombre en contradiction avec celui du DDMINEE qui lui comptabilise 68 points d'eau potable. Il y apparait une faible collaboration entre ces deux institutions.

II.2.2 Secteur Santé

Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser) _____
Centre de santé / Centre de santé intégrée	4	4	4	Oui				Oui	
Centre Médical d'Arrondissement	1	1	1	Oui				Oui	
Hôpital de district	0	0	0	-	-	-	-	-	
Hôpital régional	0	0	0	-	-	-	-	-	
Hôpital de référence	0	0	0	-	-	-	-	-	
Formation sanitaire privée	2	2	2	-	-	-	-	-	
Autres (à préciser) _____ ____									
Total	**7**	**7**	**7**						

***Source* : Enquête CCAP2, commune 2022**

Le tableau nous indique que la Commune de Nguibassal dispose au total de 11 formations sanitaires donc 07 publics et 04 privés. Il y apparait que le soutien de la commune est exclusivement destiné aux formations sanitaires publiques.

II.2.3 Secteur de l'éducation

Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	-	5	0	5	5
	Privé laïc	-	-	-	-	-
	Privé confessionnel		2	0	2	2
	Ecole de parents		0	-	-	-
Primaire	Public	-	25	0	25	25
	Privé laïc	-	-	-	-	-
	Privé confessionnel	-	4	0	4	4
	Ecole de parents	-	0	0	0	2
Secondaire 1er cycle	Public	-	3	0	3	3
	Privé laïc	-	-	-	-	-
	Privé confessionnel	-	0	0	0	0
	Ecole de parents	-	-	-	-	-
Secondaire 2ème cycle	Public	-	1	0	1	1
	Privé laïc	-	-	-	-	-
	Privé confessionnel	-	-	-	-	-
	Ecole de parents	-	-	-	-	-
Total		-	40	0	40	40

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus nous renseigne à suffisance sur le potentiel de la Commune de Nguibassal en matière d'éducation, notamment dans les trois ordres : maternel, primaire et secondaire.

Pour ce qui est de la maternelle, 07 écoles existent et sont opérationnelles donc 5 publiques et 2 confessionnelles. On note que les 07 établissements ont un APEE fonctionnel. Ce qui indique que la commune doit faire les efforts pour renverser cette triste tendance dans l'éducation de ses tous petits.

S'agissant du cycle primaire le tableau nous indique l'existence et

l'opérationnalisation de 29 écoles donc 25 publiques, 04 confessionnelle et toutes ayant un APEE fonctionnel.

Quant au cycle secondaire, on dénombre d'après le tableau ci-dessus 04 établissements : 01 Lycées d'enseignement général, 02 CES, 01 CETIC et un collège privé confessionnel. Tous ces établissements ont un APEE fonctionnel. Dans l'ensemble, on note que l'enseignement technique est moins nanti en établissement scolaire existant dans la Commune de Nguibassal ; et des efforts doivent être faits pour renverser cette tendance.

II.2.4 Secteur des services communaux

Il s'agit ici de faire l'inventaire des services rendus par l'institution communale de Nguibassal et d'apprécier le niveau de satisfaction des populations bénéficiaires de ces services.

Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	30
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	14
Aménagement des voiries	Oui	365
Gestion des déchets / Assainissement	Non	-
Légalisation des documents	Oui	02
Authentification des documents	Oui	07
Hygiène et salubrité	Oui	[redacted]
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Non	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser) _____	-	

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus montre que la Commune de Nguibassal délivre des services relatifs à : l'établissement des actes d'état civil, la légalisation et l'authentification des documents, la délivrance des documents d'urbanisme, l'hygiène et salubrité, l'aménagement des voiries, l'éclairage public, l'aménagement des espaces vert ainsi que l'assistance et appuis aux personnes socialement vulnérables. Il y ressort également que la commune ne délivre pas des services en matière de la gestion des déchets/assainissement, d'aménagement des aires de jeux et du transport public. Le tableau nous renseigne aussi sur la durée de délivrance d'un

service. C’est ainsi qu’on s’aperçoit qu’il faut un an pour que la commune réalise une activité d’aménagement de la voirie ; un mois pour délivrer un acte d’état civil ; deux jours pour légaliser un document et une semaine pour l’authentification d’un document. Au vu de la règlementation et des urgences qui s’impose généralement aux usagers ce temps mériterait d’être revu à la baisse, afin de rendre plus attrayant le service de l’institution communale.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVES DANS LES SECTEURS CIBLES

L'objectif de ce chapitre est de restituer les principaux résultats de l'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services rendus par la Commune de Nguibassal en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

Cette enquête est orientée essentiellement vers les ménages et une attention particulière est portée sur l'âge et le sexe des répondants. Une telle précision permet de prendre en compte les aspects de genre dans l'appréciation des réponses collectées d'une part, et la formulation des améliorations à suggérer d'autre part. Les principaux résultats s'articulent en cinq sections à savoir : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, les services de santé, les services de l'éducation de base et des enseignements secondaires et enfin la fourniture des services communaux.

III.1 Description de la population enquêtée.

L'échantillon de l'enquête était composé de 308 ménages. Le taux de couverture de cet échantillon a été de 100% pendant l'enquête. Autrement dit, tous les ménages de l'échantillon ont été enquêtés. Dans chacun de ces ménages, les enquêtés étaient prioritairement le chef de ménage ; et, en cas d'absence de celui-ci, tout autre membre résident majeur et/ou compétent du ménage disposant des informations sur le ménage et présent lors de l'enquête pouvait devenir répondant.

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

		Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage							
		Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	Domestique	Total
Strate de résidence	Rurale	63,0	9,1	15,9	1,0	1,6	8,4	1,0	100,0
	Total	63,0	9,1	15,9	1,0	1,6	8,4	1,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Nguibassal 2022

Le tableau 3.1 ci-dessus révèle de façon générale que, 63% des répondants sont chef de ménage. Soit environ plus d'un répondant sur deux est chef de ménage. Le reste des répondants se réparti ainsi qu'il suit : 9,1% sont Conjoint (e)s ; 15,9% des fils ou filles et 8,4% sont sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e). En général, la prééminence des chefs de ménage comme répondant permet d'envisager une enquête aux résultats probants, dans la mesure où ces derniers aurait certainement une parfaite connaissance des réalités locales. Il semble judicieux de faire observer que, dans le cadre de cette commune, l'enquête n'a pas tenu compte de la strate urbaine, par ce que tout simplement en gestation et don ni la forme encore le fond sont matériellement identifiables.

Tableau 3.2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

		Sexe de l'enquêté					
		Masculin		Féminin		Total	
		Strate de résidence		Strate de résidence		Strate de résidence	
		Rurale	Total	Rurale	Total	Rurale	Total
Groupe d'âges du répondant	Moins de 20 ans	9,9	9,9	13,7	13,7	11,0	11,0
	[20 - 35[	17,4	17,4	25,3	25,3	19,8	19,8
	[35 - 50[	35,2	35,2	38,9	38,9	36,4	36,4
	Plus de 50 ans	37,6	37,6	22,1	22,1	32,8	32,8
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Enquête CCAP2, Nguibassal 2022

Concernant la répartition des répondants en fonction du sexe, du lieu de résidence et du facteur âge, le tableau 3.2 révèle que parmi les répondants masculins, 9,9% au total ont un âge compris entre 20 et 35 ; 17,4% compris entre 20 et 35 ans ; 35,2% compris entre 35 et 50 ; de 50 ans et plus, 37,6%. S'agissant du sexe féminin au total 25,3% des répondants sont compris entre 20 et 35 ans, de 35 et 50 ans 38,9% et de 50 ans et plus 22,1%. La description de la population enquêtée a permis de dresser le profil des répondants. Il en ressort que celle-ci se recrute parmi toutes les couches active de la société. Les résultats qui vont suivre permettront d'apprécier la perception des ménages par rapport à l'approvisionnement en eau potable.

III.2 Approvisionnement en eau potable

Selon l'Organisation mondiale de la santé et l'UNICEF, 90% de la population mondiale utilise au moins des services de base en matière d'eau potable en 2020, contre 88%

en 2015. Si les tendances actuelles se poursuivent, le monde atteindra certainement une couverture d'ici 2030, accomplissant ainsi l'un des objectifs du développement durable (ODD) qui est l'accès universel à au moins une source d'approvisionnement en eau potable. Cependant, plusieurs millions de personnes n'ont toujours pas accès aux services d'eau potable et la situation des pays en développement semble préoccupante. Le Cameroun n'échappe pas à cette réalité malgré le fait que, depuis 2004 le gouvernement a entrepris l'amélioration de l'offre des services d'eau potable à travers les processus de décentralisation. Selon l'Arrêté N°2010/00000298/A/MINEE du 01/09/2010, les conditions et modalités techniques d'alimentation de l'offre en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution incombe aux Communes. Aujourd'hui, presque 12 ans après, il n'est pas superflu de marquer un temps d'arrêt pour apprécier non seulement l'effectivité de cet arrêté, mais également la satisfaction des populations concernant ce secteur vital pour l'amélioration de leur bien-être. Ainsi, l'objectif de cette section est de présenter les résultats du contrôle de l'action citoyenne concernant l'offre de l'eau potable dans la Commune de Nguibassal. Les résultats de l'étude sont répartis autour des principaux points ci-après : l'inventaire des points d'accès à l'eau potable, leur fonctionnalité, les mécanismes de gestion et d'entretien et la satisfaction des ménages quant à l'utilisation des services de l'eau dans la commune.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune de Nguibassal

Il s'agira dans cette sous-section d'apprécier la typologie des points d'approvisionnement en eau potable dans la commune de Nguibassal.

Le tableau 3.3 ci-dessous révèle que, dans cette commune, 100% des ménages situés en zone urbaine déclarent que les puits avec pompe à motricité humaine et le réseau d'adduction CAMWATER sont disponibles. Parmi les ménages enquêtés en zone rurale, 69,50% déclarent entre autres que les que le forage avec pompe à motricité humaine est disponible contre 58,90% pour les sources, et 39,30% pour les Puits avec pompe à motricité humaine.

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAMWATER)	Rivière	Autre
Strate de résidence	Rurale	76,6	2,9	30,5	16,9	1,9	24,0	70,5	35,7	,6	,0	63,3	,3
	Total	76,6	2,9	30,5	16,9	1,9	24,0	70,5	35,7	,6	,0	63,3	,3

Source : Enquête CCAP2, Nguibassal 2022

Après avoir observé la disponibilité des différents points d'eau, l'enquête s'intéresse à l'usage qui en est fait par les ménages de la Commune de Nguibassal (Tableau 3.4).

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique

		Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique	Principale source d'approvisionnement en eau					
			Puits avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Total
Strate de résidence	Rurale	51,0	82,2	1,3	11,5	3,8	1,3	100,0
	Total	51,0	82,2	1,3	11,5	3,8	1,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, Nguibassal 2022

À la lecture du tableau ci-dessus, il ressort qu'un total, 51% des ménages déclarent utiliser une source d'eau publique. Il y apparait également que 82% des répondants ont pour principale source d'approvisionnement en eau les puits PMH. Dans le même sillage, 11,5% déclarent utiliser le forage PMH. On note également une utilisation bien que négligeable des sources : 3,8%. Il est important de faire remarquer que, ces sources pour la plupart non aménagées, subissent les effets des intempéries (assèchement et pollution par les eaux de ruissellement) tout au long de l'année et constituent un danger potentiel pour la santé des ménages. Des efforts supplémentaires devraient donc être envisagés pour aménager ces sources afin de faire d'elles les points d'accès à une eau potable.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune de Nguibassal

Dans cette partie du rapport nous analysons l'accès aux points d'eau, la disponibilité et l'utilisation des points d'eau. Cette présentation sera assortie d'un bref commentaire sur les données des ménages concernant le secteur hydraulique dans la Commune de Nguibassal.

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

		Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d' eau utilisé est disponible toute l' année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d' eau utilisé tout au long de la journée	Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée					
				Puits avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Total
Strate de résidence	Rurale	48,1	48,1	81,1	1,4	12,2	4,1	1,4	100,0
	Total	48,1	48,1	81,1	1,4	12,2	4,1	1,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, Nguibassal 2022

Le tableau 3.5 ci-dessus nous renseigne que 648,1% des ménages déclarent que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année. Et les même 48,1% affirme avoir accès au point utilisé tout au long de la journée. Le tableau révèle aussi que, les puits PMH sont les sources d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée les plus utilisées, soit 81,1%. Dans le même sillage, 12,2% des ménages déclarent utiliser les forages PMH comme principale source d'approvisionnement en eau et accessible tout au long de la journée. Les sources et rivières occupent respectivement 4,1% et 1,4%. Bien qu'à l'observation du présent tableau, la situation ne semble pas alarmante, il serait judicieux de capitaliser ces acquis tout en visant à accroitre le niveau d'accessibilité journalière des points d'eau potable dans la Commune de Nguibassal.

Figure 1 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

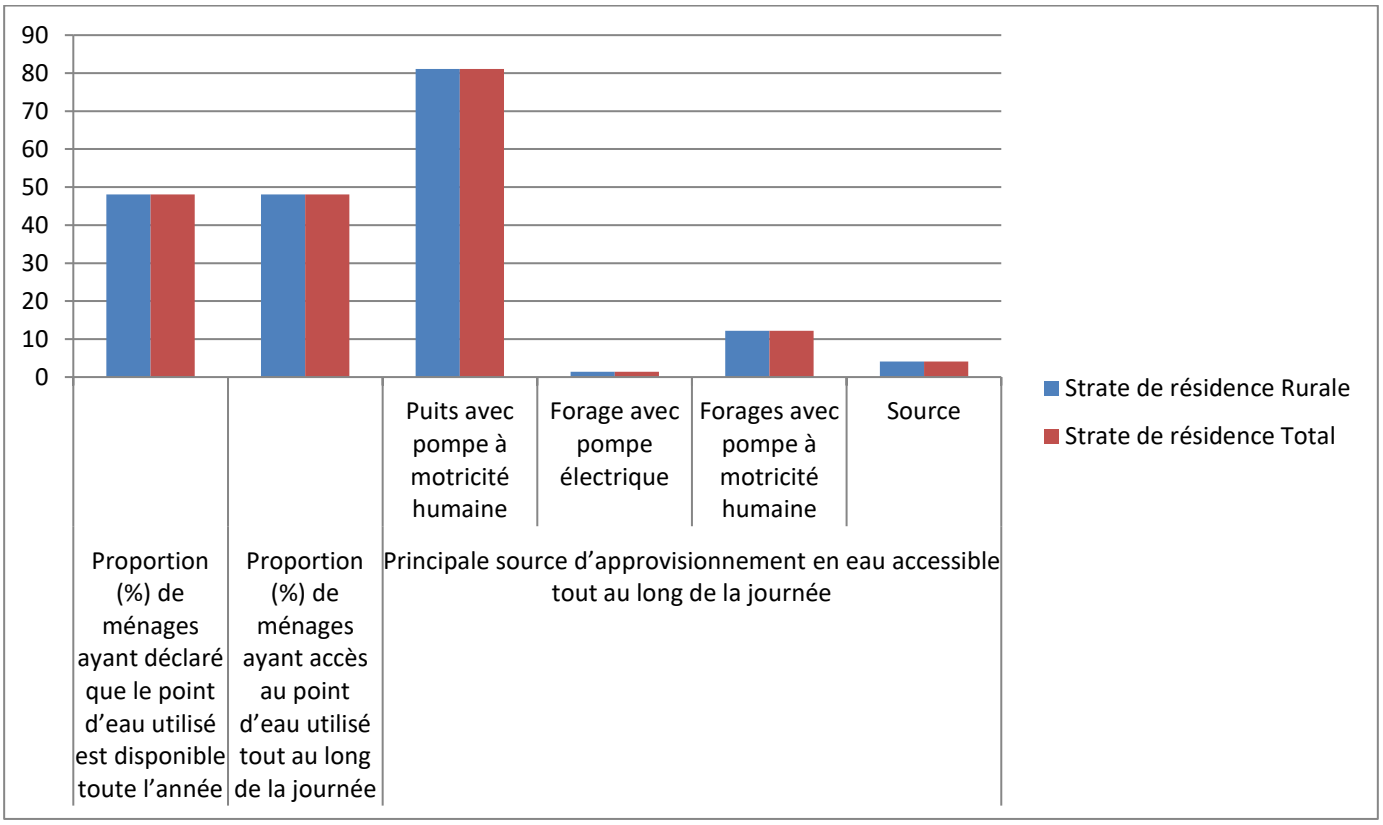

La figure ci-dessus illustre en couleur et en chiffre et participe à expliciter davantage l'analyse portant sur la disponibilité au cours de l'année et l'utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée.

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

		Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d' approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau		
			Deux fois	Trois fois	Total
Strate de résidence	Rurale	77,8	88,9	11,1	100,0
	Total	77,8	88,9	11,1	100,0

Source: Enquête CCAP2, Nguibassal 2022

Il ressort de ce tableau que, 77,8% des ménages au total affirmeraient que la fréquence de la disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin journalier. En effet, il apparait que, l'existant ne parvient pas à couvrir en totalité les besoins exprimés. Parmi ceux-ci, 88,90% affirmeraient se rendre au point d'eau disponible deux fois par jour, tandis que seulement 11,1% y vont deux fois par jour pour satisfaire leurs besoins en eau. Les effets dévastateurs du changement climatique, de la pollution des réserves en eau et de l'augmentation de la demande en eau due au boom démographique observé dans la commune de Nguibassal depuis 2018 invite à intensifier des actions de sensibilisation sur l'utilisation judicieuse des points d'eau et à initier un plaidoyer pour que les techniques de potabilisation d'eau soient vulgarisées auprès des ménages.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

Tout point d'eau devrait avoir un dispositif d'entretien et de maintenance afin de pérenniser ce point d'eau, car des pannes peuvent très vite survenir et pourraient empêcher aux ménages de bénéficier de cette offre de service public. Le tableau suivant présente la proportion des ménages dont le principal point d'eau a été en panne et le temps mis pour qu'il soit réparé au cours des 06 derniers mois.

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

		Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau				
			Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Pas encore	Total
Strate de résidence	Rurale	46,5	1,4	8,2	4,1	86,3	100,0
	Total	46,5	1,4	8,2	4,1	86,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, Nguibassal 2022

De ce tableau, on peut apercevoir que 46,5% des ménages déclareraient que, leur point d'eau principal est tombé en panne au cours des 06 derniers mois. Ensuite, le tableau met l'accent sur la répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau. Il y apparait que, la réparation pour une durée minimum d'une semaine serait quasi nulle d'après l'appréciation des ménages : 1,4%. Cette tendance se confirme pour les durées d'entre une semaine et un mois, 8,2% et d'un mois à trois mois. Il semble nécessaire d'évoquer le fait que, d'après le tableau 86,3% des ménages déclareraient que les pannes de leurs points d'eau restent encours de réparation voire en attente. Compte tenu du

fait que l'existant ne parvient pas à toujours à couvrir les besoins exprimés par les ménages, le temps mis serait relativement long. C'est la raison pour laquelle il faut prendre des mesures en vue de renforcer les capacités des agents réparateurs communaux pour que les points d'eau tombés en panne soient rapidement remis en services.

Figure 2 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

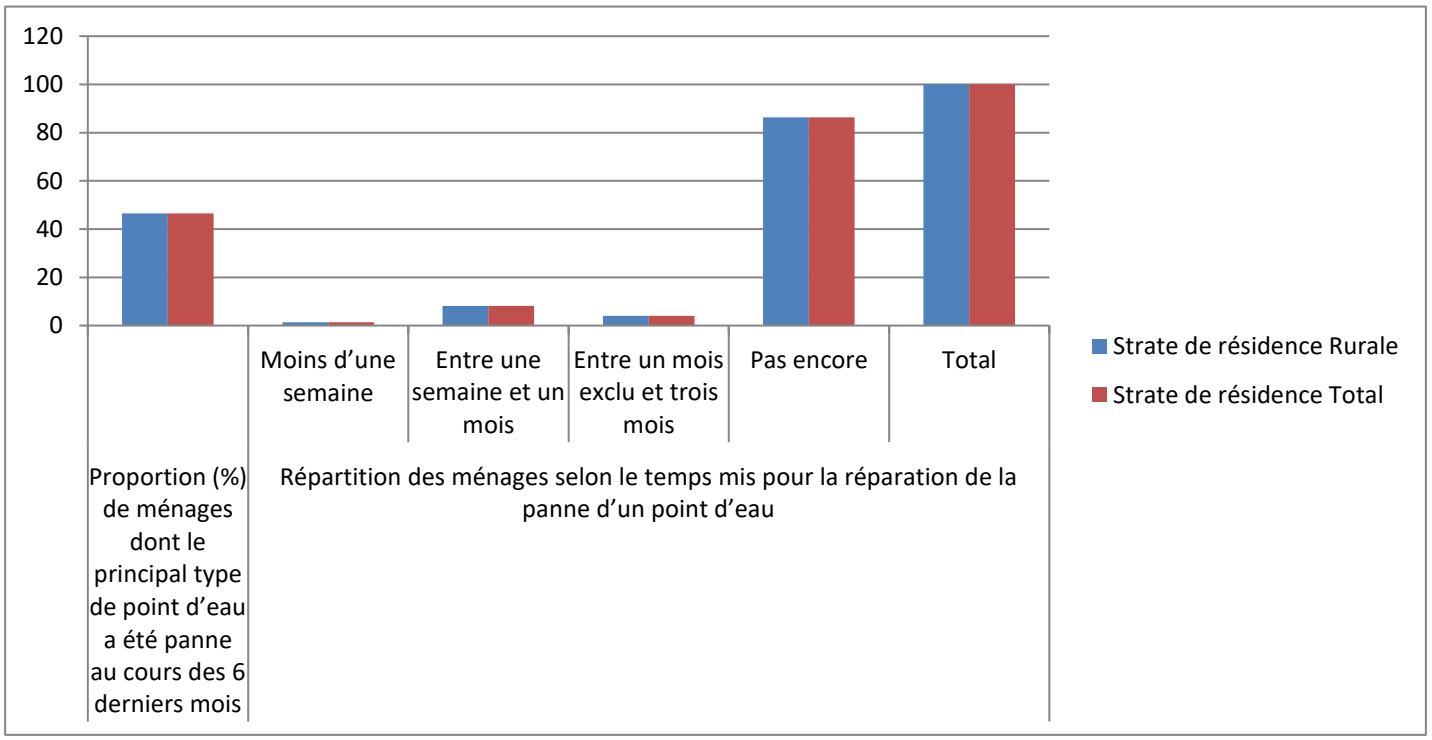

La présente figure ci-dessus explicite davantage en couleur et en chiffre la situation de panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé.

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

		Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
		Commune	Etat	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	CAMWATER / CDE	Autres partenaires
Strate de résidence	Rurale	32,5	,0	2,5	4,5	3,8	,0	3,8
	Total	32,5	,0	2,5	4,5	3,8	,0	3,8

Source : Enquête CCAP2, Nguibassal 2022

L'analyse de ce tableau nous révèle l'existence d'une pluralité d'acteurs de remise en service de points d'eau dans la Commune de Nguibassal. Parmi lesquels la Mairie, dont les ménages attribueraient une proportion d'intervention à hauteur de 32,5%. L'Etat, d'après ces derniers est totalement absent du processus. L'élite, le Comité de Gestion des points d'eau et les Chefferies traditionnelles sont classés à des proportions tout aussi mineures, soit respectivement une estimation de 2,5%, 4,5% et 3,8. A l'observation, tout ceci laisserait présager un risque de chute instantanée du taux de couverture de l'eau en cas de pannes successives des points d'eau. Ce à cause du faible niveau d'organisation des acteurs communautaires devant intervenir dans le processus.

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

		Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
		COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Strate de résidence	Rurale	80,3	32,5	,0	22,9	1,9
	Total	80,3	32,5	,0	22,9	1,9

Source : Enquête CCAP2, Nguibassal 2022

Le tableau 3.9 ci-dessus réconforterait plus d'un apôtre de l'engagement communautaire dans la gestion des ouvrages communautaires. Le présent tableau affiche un niveau d'intervention des COGES plébiscité de 80,3% par les ménages et de 32,5% par l'institution communale. Et une participation singulière de la communauté qui, elle frôlerait les 22,9%. En claire, les acteurs locaux interviennent significativement dans la gestion de leurs points d'eau ; ce qui est déterminant dans la quête d'une parfaite couverture de l'offre en eau dans la commune de Nguibassal.

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

		Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES	Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES				
					Mois	Trimestre	Semestre	Année	Total
Strate de résidence	Rurale	66,2	87552,9	49,0	80,8	9,6	1,0	8,7	100,0
	Total	66,2	87552,9	49,0	80,8	9,6	1,0	8,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, Nguibassal 2022

Le présent tableau ci-dessus planche la proportion de ménages qui contribuent financièrement au fonctionnement du COGES à 66,2%. En revanche, le montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES serait estimé à 87552,9 ; et la proportion qui trouve ce montant élevé est de 49%. Les précédents pourcentages témoignent du niveau d'organisation des communautés à participer dans l'amélioration de leur conditions et qualité de vie. Pour ce qui est de la répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES, la mensualité occupe 80,8% et 9,6% pour le trimestre. La contribution semestrielle serait quasi nulle, contre 8,7% pour les contributions annuelles. Vivement que la dynamique de la mise en œuvre des solutions endogène se pérennise dans la gestion des point d'eau et qu'elle s'étend sur bien d'autres services.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

L'enquête s'est aussi intéressée à l'appréciation exprimée par les ménages enquêtés concernant le service rendu par leur source principale d'approvisionnement en eau. Cette appréciation tient compte de la distance moyenne par rapport à la principale source, du temps moyen mis en minutes pour atteindre le point d'eau, du temps d'attente passé au niveau du point d'eau pour s'approvisionner et du nombre moyen de personnes qu'un ménage a l'habitude de trouver à ce point d'eau.

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

		Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d' approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d' eau	moyen (en minutes) d' attente au point d' eau	Nombre moyen de personnes qu' un ménage à l' habitude de trouver à ce point d' eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau					
						Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais	Total
Strate de résidence	Rurale	919,2	10,3	5,8	12,7	15,9	60,5	20,4	1,9	1,3	100,0
	Total	919,2	10,3	5,8	12,7	15,9	60,5	20,4	1,9	1,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, Nguibassal 2022

Ce tableau ci-dessus révèle que, la distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau serait de 919,2, soit moins d'un km dans la commune de Nguibassal ; avec un temps mis pour arriver au point d'eau de 10,3 minutes. Et selon le présent tableau, les ménages trouveraient en moyen 12 personnes à ce point d'eau. Pour ce qui est de l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau, 15,9% le trouveraient très bon et 60,5% bon. Les proportions qui le trouveraient mauvais et très mauvais sont quasi nulles, soit respectivement 1,9% et 1,3%. A l'observation il se traduirait à travers ces indicateurs, une certaine dynamique positive dans la gestion des points d'eau dans la Commune de Nguibassal, ce qui appelle à la capitalisation de ces acquis et à l'implémentation de nouvelles initiatives visant à atteindre les proportions de 100% dans l'offre de service en eau sous toutes ses formes.

La figure ci-dessous présente en couleur et en chiffre les analyses issues du tableau 3.11, afin d'éclaircir davantage l'accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source.

Figure 3 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

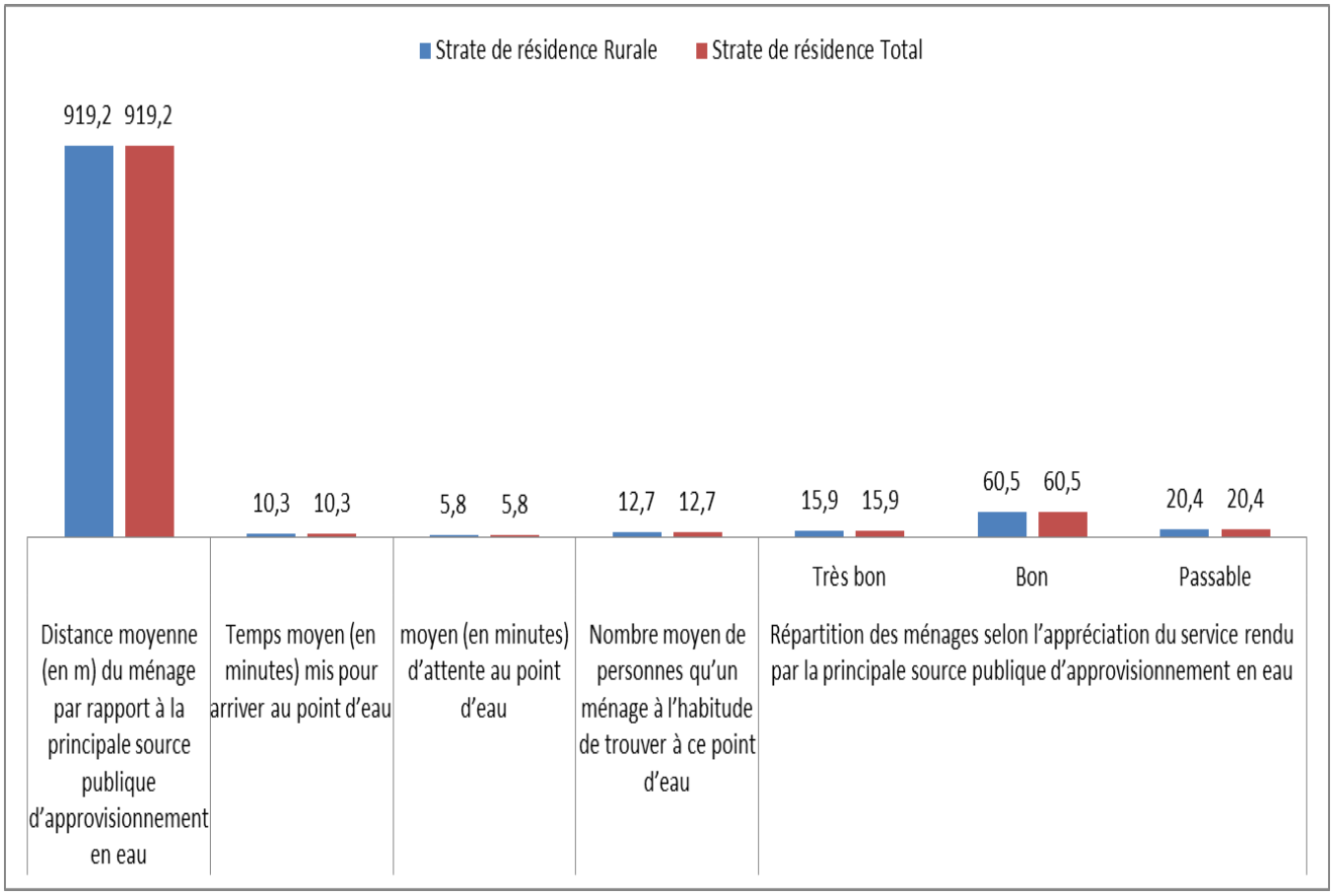

Le tableau suivant ci-dessous présente le la répartition des ménages selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau dans leurs milieux

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

		Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau		
		A une d'odeur	A un goût	A une couleur
Strate de résidence	Rurale	15,3	3,8	6,4
	Total	15,3	3,8	6,4

Source : Enquête CCAP2, Nguibassal 2022

Il ressort du tableau ci-dessus que la principale source d'approvisionnement en eau des ménages connaitrait une odeur, de goût et est colorée. C'est ainsi qu'il y apparait que, une proportion de 15,3%, 3,8% et 5,4% déclareraient respectivement que, l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau a une odeur, un goût et une couleur. Même si les proportions ci-dessus ne semble manifestement pas élevées, compte tenu des effets ô combien néfaste que peut entrainer la consommation d'une eau non potable, il serait judicieux, semble-t-il d'engager dans l'urgence les initiatives visant à vulgariser les mécanismes tant traditionnels que modernes de potabilisation d'eau auprès des ménages dans la municipalité de Nguibassal.

Figure 4 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

La présente figure ci-dessous illustre davantage en couleur et en image les analyses issues du tableau 3.12.

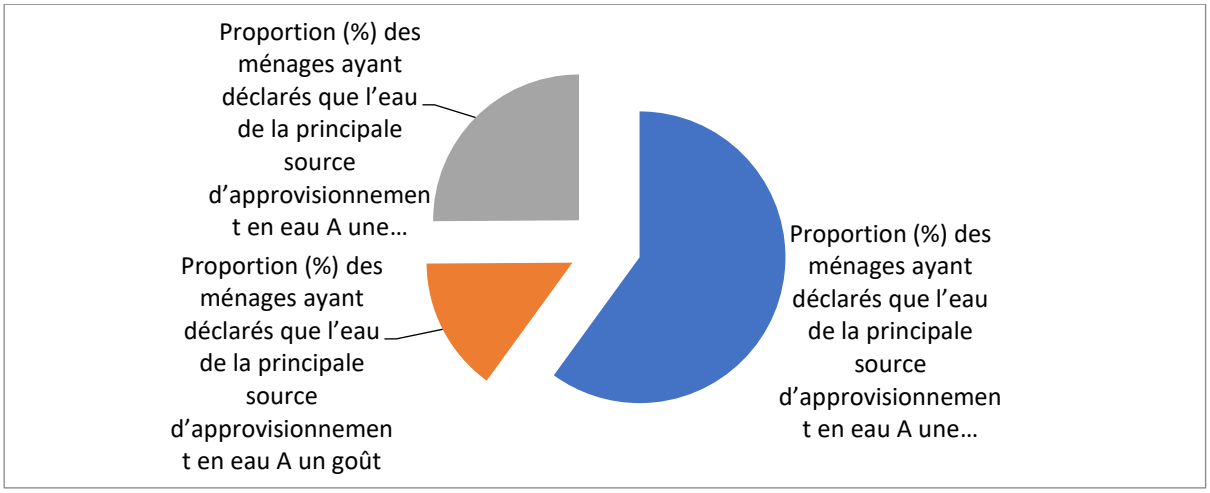

Source : Enquête CCAP2, Nguibassal 2022

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

Cette satisfaction met en évidence le besoin exprimé, l'expression du niveau de satisfaction et non satisfaction.

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

		Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
			Maire (Commune)	Etat (Sectoriels)	Une élite	Le comité de gestion du point d' eau	Chef de village/quartier	Autorités administratives	CAMWATER / CDE	Autres partenaires	
Strate de résidence	Rurale	17,9	38,2	7,3	5,5	21,8	58,2	1,8	1,8	,0	9,1
	Total	17,9	38,2	7,3	5,5	21,8	58,2	1,8	1,8	,0	9,1

Source : Enquête CCAP2, Nguibassal 2022

Le tableau ci-dessus renseigne que, 17,9% de ménages ont exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable durant les six (06) derniers mois. Ce qui pourrait soit démontrer le peu de confiance des ménages aux autorités en charge des questions d'eau, soit tout simplement une ignorance des mécanismes de saisie des autorités de la part des ménages. Pour les ménages dont le besoin a été exprimé, il y ressort dans l'ensemble que ceci a été fait à 58,2% auprès du Chef de village ; 38,2% vis-à-vis de l'institution communale ; 57,5% et 21,8% des COGES. Le reste c'est-à-dire les sectoriels et l'élite ont été moins sollicités : 7,3% et 5,5%. Ce qui explique l'existence d'une kyrielle d'opportunités pouvant combler le retard que connait la commune de Nguibassal dans la couverture totale de ses besoins d'approvisionnement en eau.

Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

		Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau		
			Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Total
Strate de résidence	Rurale	1,0	40,0	60,0	100,0
	Total	1,0	40,0	60,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus laisse apparaitre un temps de satisfaction relativement réduit. Le temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage serait d'un mois. Selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau, les ménages estimeraient ce qui suit : 40%% pour moins d'un mois et 60% pour entre un mois et trois mois. De façon générale ce temps mis s'avèrerait relativement court si la nature de la demande appelle à la mise en place d'un point d'eau. Mais ce court temps peut également laisser entrevoir que les besoins exprimés étaient mineur c'est-à-dire de moindre importance, du moins sur le plan de la logistique.

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

		Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
			Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autres à préciser
Strate de résidence	Rurale	77,6	34,3	17,2	41,0	20,5	18,8	5,4	,0
	Total	77,6	34,3	17,2	41,0	20,5	18,8	5,4	,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.15 relève un total de 77,6% des ménages non satisfaits. Pour ce qui est des raisons de non satisfaction, le tableau nous renseigne que l'insuffisance des points

d'approvisionnement se situerait à 41% ; l'éloignement du point d'eau occuperait 34,3%. En plus de la mauvaise gestion à 20,5% et le défaut de maintenance à 18,8%. Il y apparait l'intérêt des ménages à voir leur niveau d'approvisionnement en eau s'améliorer en nombre et en qualité. Ce qui appelle l'institution communale et ses partenaires, à initier des actions visant à couvrir la demande des ménages relative à la consommation d'une potable.

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
		Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autre(s) attente(s) à préciser
		Contribution pour la construction d' un point d' eau supplémentaire	Donation du site de construction d' un point d' eau	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d' eau	Encouragement à l' intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d' eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l' artisan réparateur chargé de la maintenance du point d' eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l' eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d' insalubrité impactant la qualité de l…	
Strate de résidence	Rurale	75,0	49,0	27,6	35,4	28,9	20,5	17,9	25,0	16,9	17,2	1,6
	Total	75,0	49,0	27,6	35,4	28,9	20,5	17,9	25,0	16,9	17,2	1,6

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.16 ci-dessus témoigne de l'intérêt des ménages à participer à l'amélioration de l'offre d'approvisionnement en eau en qualité et en nombre. Pour ce qui est de la nécessité des points d'eau supplémentaires, le tableau renseigne que : la contribution pour la construction de points d'eau supplémentaires occuperait 75% ; la dotation du site de construction serait estimé à 49% ; pendant que, le plaidoyer auprès des donateurs est à 27,6%. Dans la même dynamique, l'amélioration de la gestion des points d'eau connait également un intérêt. Ainsi, la redynamisation et ou la mise en place du COGES se situerait à 35,4% d'intention, pendant que, la contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau serait 28,9% ; en plus de l'encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES 20,5% ; la facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau 25% et le suivi de la production des comptes rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES 17,9%. S'agissant de l'amélioration de la qualité de l'eau, les ménages de la commune de Ngubassal miseraient sur la participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau à 17,2% et à la participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité à 16,9%.

Il apparait à la lecture du tableau ci-dessus que l'ensemble des initiatives relève des actions endogènes c'est-à-dire des actions que les populations elles même peuvent réaliser sans forcément un concours extérieur. Heureusement, on observe une forte adhésion des ménages à des multiples initiatives. Ceci résulterait de la d'un niveau d'organisation satisfaisant des ménages, dans l'optique d'impulser les actions capables d'améliorer significativement leurs conditions et qualité de vie. Des mesures visant consolider cette dynamique seront indispensables dans l'atteinte des objectifs de l'offre d'approvisionnement dans la Commune de Nguibassal.

III.3 Services de santé

Depuis une décennie, le gouvernement camerounais s'attelle à implémenter la couverture santé universelle dans l'optique d'assurer la santé et le bien-être aux populations. Cet objectif fait échos à l'objectif de dév5+6eloppement durable n°3 qui vise à donner les moyens de mener une vie saine et promeut le bien-être de tous à tous les âges. L'objectif de cette section est d'analyser le niveau de satisfaction des ménages enquêtés en ce qui concerne l'accès aux services de santé. Ce d'autant plus que l'accès aux soins de qualité est l'un des indicateurs clés de l'Indice de Développement Humain permettant de mesurer le taux de développement des pays du monde selon le Programme des Nations Unies pour le

Développement. L'utilisation des formations sanitaires, la caractérisation du petit matériel utilisé dans ces formations sanitaires et le financement des soins au sein de formations sanitaires feront l'objet d'analyse dans les lignes suivantes.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

L'objectif de cette sous-section est d'analyser l'utilisation des formations sanitaires dans la Commune. Il est nécessaire à ce niveau d'analyser la répartition dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence, les raisons de choix opérés par les ménages et l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

lieu de résidence		Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
		Publique	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Strate de résidence	Rurale	37,3	25,6	37,0	100,0
	Total	37,3	25,6	37,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

A la lecture de ce tableau, 3.17 ci-dessus, il ressort que, 37,3% de ménages fréquenteraient les formations sanitaires publiques ; 37% les formations sanitaires privées confessionnelles et 25,6% les formations sanitaires privées Laïcs. L'action de ces formations sanitaires privées aux côtés d'institutions sanitaires publiques aide à couvrir le besoin des ménages en soins de santé et renforce le partenariat public et privé.

Au regard de ce qui précède, il serait très important de savoir les raisons qui pousserait certains ménages à préférer se rendre dans une formation sanitaire privée. C'est dans cet élan que le tableau suivant présente la répartition de ces ménages en fonction de leurs raisons.

Figure 5 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

La figure ci-dessous illustre davantage en couleur et en chiffre, l'intérêt des ménages pour les différents types de formations sanitaires fréquentées le plus souvent pour leur prise en charge selon leur milieu de résidence.

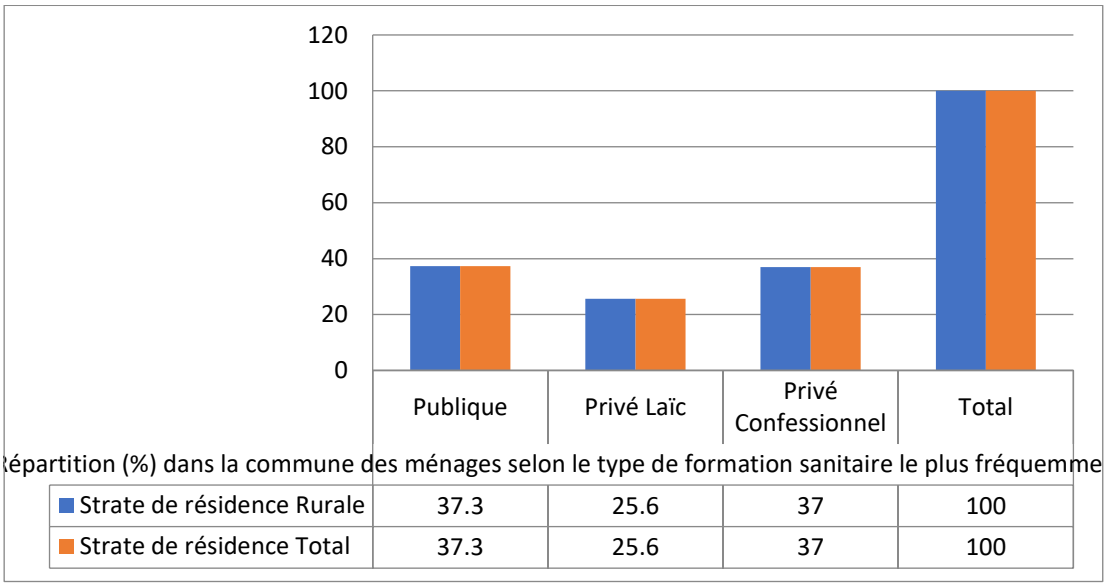

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence		Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire privé						
		Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres à préciser
Strate de résidence	Rurale	92,7	57,0	78,8	77,2	69,9	65,8	,5
	Total	92,7	57,0	78,8	77,2	69,9	65,8	,5

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Au vu du tableau 3.18, on s'aperçoit que les raisons d'ordre fonctionnel voire managérial et logistique conditionnent les ménages sur le choix du type de formation sanitaires autant que les raisons d'ordre financier tel que généralement perçu. Ainsi le tableau relève que, 92,7% des ménages évoqueraient la distance comme raison ; 78,8% sont influencés par la qualité de l'accueil ; 77,2% par la qualité des soins ; 69,9% évoqueraient la disponibilité du personnel ; 65,8% la disponibilité de médicament et 57% le coût. Dans l'ensemble, il apparait un environnement de choix complexe, donc difficile à saisir. Ce qui expliquerait l'évocation par les ménages de plusieurs raisons avec quasiment le même niveau d'intérêt. Il s'agirait certainement là, l'expression d'une insatisfaction qui perdurerait et dont

il serait judicieux d'apporter des réponses durables.

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ?					
		CS/CSI	Hôpital/CMA	Hôpital de district	Hôpital de régional	Hôpital de référence	Total
Strate de résidence	Rurale	58,0	34,2	3,6	,5	3,6	100,0
	Total	58,0	34,2	3,6	,5	3,6	100,0

Source : Enquête CCAP2, Nguibassal 2022

Il ressort à la lecture de ce tableau ci-dessus que 58% des ménages enquêtés fréquenteraient les Centre de Santé Intégré (CSI) ; 34,2% les opteraient pour le Centre Médical d'Arrondissement (CMA) ; alors que 3,6% s'intéresseraient à l'Hôpital de district. A l'observation, le plus d'intérêt des ménages aux CSI, pourrait s'expliquer, par leur proximité ou encore par les facilités d'accès à ce type de formation sanitaire notamment le coût. Et à contrario, l'intérêt relativement faible des ménages au CMA, bien que ce dernier soit la formation sanitaire de la commune la plus nantie en personnel et équipement peut également se comprendre par le fait des services plus ou moins médiocre qu'il offrirait aux ménages.

Il urge donc d'approfondir l'analyse auprès des FOSA afin d'apporter de réponse devant améliorer l'offre de santé dans la Commune de Nguibassal.

Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
		Oui	Non	Total		
Strate de résidence	Rurale	38,3	61,7	100,0	11380,2	97,1
	Total	38,3	61,7	100,0	11380,2	97,1

Source : Enquête CCAP2, Nguibassal 2022

Le présent tableau en occurrence le 3.20 ci-dessus, révèle que, 61,7% des ménages ne fréquenteraient pas les principales formations sanitaires publiques du fait de leur proximité. Ceci laisserait présager que les principales formations sanitaires publiques fréquentées pour l'obtention des soins, offriraient des services acceptables du point de vue de la prise en charge des patients. Vivement que des mesures visant à consolider ces acquis et améliorer cette offre de service publique soient prises. Le tableau nous renseigne également que, la distance moyenne d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins s'estimerait en moyenne de 11380,2m soit environ plus de 11 km. Le tableau nous fait également état du temps que mettrait les ménages pour accéder chacun, à sa principale formation sanitaire publique. Il y apparait que, les ménages mettraient en moyenne 97,1 minutes (1h 37 min) à pied. A l'observation de ce qui précède, en occurrence le distance et le temps mis pour accéder à une FOSA, la commune de Nguibassal souffrirait d'un taux de couverture sanitaire en deçà de la moyenne sectorielle. Comme pour dire que bon nombre de ménages de la commune, resteraient encore moins voire non couvert par les services sanitaires plus ou moins publics. Des initiatives en termes de plaidoyers devraient donc voir le jour dans la commune afin de résorber cette situation, qui est loin d'honorer la municipalité et ses populations.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Ce tableau présente la proportion des ménages dans la commune de Nguibassal selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la formation sanitaire publique pour l'obtention des soins.

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
		Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres à préciser
Strate de résidence	Rurale	99,5	98,4	97,4	96,9	96,4	91,2	75,6	82,4	71,0	1,0
	Total	99,5	98,4	97,4	96,9	96,4	91,2	75,6	82,4	71,0	1,0

Source : Enquête CCAP2, Nguibassal 2022

Des ménages enquêtés dont le membre fréquente une formation sanitaire publique, affirmeraient la quasi totale disponibilité des petits matériels dans la formation sanitaire : 99,5% ; 98,4% ; 97,4% ; 96,4% ; 99,2% ; 75,6% ; 82,4% et 71% respectivement pour les Ciseaux ; Seringues ; Alcool ; Coton ; Bétadine ; Thermomètre ; Tensiomètre ; Balance et Gants. Les seuils que nous indique le tableau 3.21 ci-dessus sembleraient flatteurs, même si l'évaluation de la capacité et qualité de la prise en charge des patients ne se limite pas à ce matériel.

Figure 6 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

La figure ci-dessous explicite en couleur, en image et chiffre les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

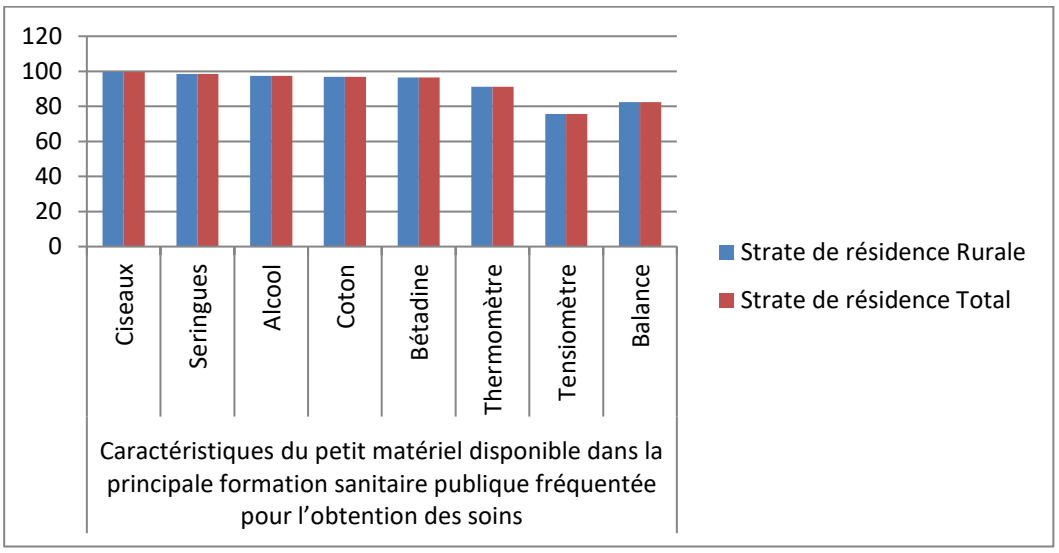

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence		Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l' obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l' obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d' autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l' obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l' accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l' obtention des soins		
					Bon	Passable	Total
Strate de résidence	Rurale	1269,4	38,3	49,2	33,7	66,3	100,0
	Total	1269,4	38,3	49,2	33,7	66,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, Nguibassal 2022

Le tableau 3.22 ci-dessus relève que, primo, le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins, s'élèverait à 1269,4 Francs CFA. Secundo, le tableau renseigne que 38,3% des ménages au total trouverait ce montant élevé. Tertio, le présent tableau indique également que, 49,2% des ménages déclareraient que des frais non autorisés leur ont été exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins. Ce qui laisserait présager les poches de corruption dans l'offre de service publique de santé dans la commune de Nguibassal. Il urge donc que des mesures visant non seulement à éradiquer ce phénomène mais également à l'empêcher soient prises. S'agissant du jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins, le tableau nous fait observer que, 33,7% des ménages jugerait bon cet accueil, tout comme 66,3% l'affirmeraient passable. Il y ressort de façon générale que des efforts devraient être faits en termes d'accueil dans les formations sanitaires publiques de la commune de Nguibassal, bien que la situation ne semble pas alarmante.

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Au regard de la description de l'offre de services sanitaires publics dans la Commune de Nguibassal, il est important de s'arrêter pour savoir quelle est l'appréciation et le niveau de satisfaction des ménages par rapport à cette offre de services dans la Commune de Nguibassal.

Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Strate de résidence	Rurale	16,6	3,6
	Total	16,6	3,6

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Ce tableau révèle un constat fort de sens à savoir, l'incapacité des formations sanitaires de la Commune de Nguibassal à répondre aux besoins des patients en termes de médicaments et plus généralement des problèmes de santé. On peut donc noter, l'indisponibilité des médicaments dans les formations sanitaires car seulement 16,6% des ménages déclarent qu'ils parviennent à avoir les médicaments dans les formations sanitaires. Tandis que, 3,6% seulement des ménages estiment que, la plupart de leurs problèmes de santé sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins. D'où il revient de savoir quelles sont les raisons de cette insatisfaction.

Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
			Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité des équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l' accès aux soins de santé	Autres (à préciser)
Strate de résidence	Rurale	38,3	97,3	18,9	8,1	4,1	10,8	37,8	29,7	62,2	51,4	,0
	Total	38,3	97,3	18,9	8,1	4,1	10,8	37,8	29,7	62,2	51,4	,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.24 ci-dessus renseigne que 38,3% des ménages seraient satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins ; ce qui laisserait une très grande marge de non satisfaits. C'est certainement dans le même sillage que le présent tableau explicite les potentielles raisons de cette non satisfaction. On peut y observer la prééminence de l'éloignement des formations sanitaire avec 97,3% ; auxquels s'ajoutent, l'insuffisance des équipements 62,2% ; le coût élevé de l'accès aux soins de santé 51,4% ; l'insuffisance de médicaments (37,8%) et la mauvaise qualité des équipements 29,7%. Une pluralité de raisons qui justifierait à suffisance le faible niveau de satisfaction en matière de l'offre de services de santé dans la Commune de Nguibassal. De façon générale, il ressort de ce tableau que l'offre de service de santé dans la commune est loin d'inspirer pas la sérénité et nécessite par conséquent des actions visant à l'améliorer.

Figure 7 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

La figure ci-dessous illustre davantage en couleur et en chiffre l'exigence d'agir dans la Commune de Nguibassal afin d'améliorer l'offre de service de santé.

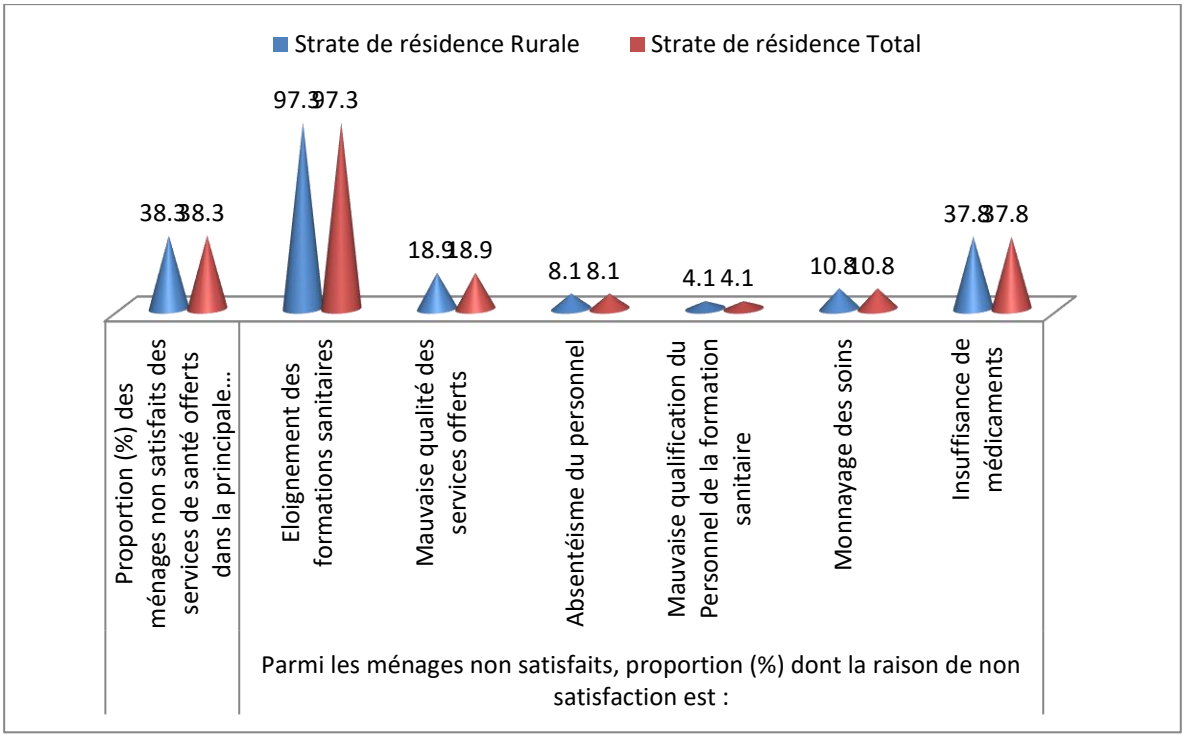

Source : Enquête CCAP2, Nguibassal 2022

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Il s'agit dans ce tableau de présenter les principaux axes d'engagement citoyen des ménages de la commune de Nguibassal.

Tableau 3.24 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :												Autres à préciser
		Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé		
		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	L'accueil et la prise en charge des patients	La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Strate de résidence	Rurale	48,7	48,2	53,4	34,2	23,3	40,9	23,8	18,1	47,2	13,5	8,8	8,3	3,6
	Total	48,7	48,2	53,4	34,2	23,3	40,9	23,8	18,1	47,2	13,5	8,8	8,3	3,6

Source : Enquête CCAP2, Nguibassal 2022

Le tableau 3.24 ci-dessus fait observe un plus grand intérêt des ménages pour les actions suivantes : un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires (53,4%) ; plaidoyer pour le respect des normes sectorielles 48,7% ; plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires 48,2% ; le contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical 47,2% ; l'accueil et la prise en charge des patients 40,9% et respect des normes

sectoriels 31,2%. Cette pluralité des initiatives dont évoquent les ménages, cacherait très certainement les zones d'ombre qui s'érigeraient au quotidien de la quête d'une offre de santé de qualité.

III.4 Services de l'éducation

L'éducation est un des Objectifs de Développement Durable défini par les Nations Unies pour la période 2015-2030. Le Gouvernement camerounais, soucieux de son développement, s'est approprié cet objectif en en faisant de ce dernier un des piliers de sa Stratégie Nationale de Développement 2030. Le but recherche étant l'atteinte d'une éducation de qualité afin de garantir un avenir à la jeunesse camerounaise. L'objectif de cette section est d'analyser le niveau de satisfaction des ménages enquêtés en ce qui concerne l'accès à l'éducation. Ce d'autant plus que l'accès à une éducation de qualité est l'un des indicateurs clés de l'Indice de Développement Humain permettant de mesurer le taux de développement des pays du monde selon le Programme des Nations Unies pour le Développement. Ainsi, dans cette section, il est question d'évaluer le niveau de scolarisation des ménages en termes d'accès et de la qualité.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Cycle d'enseignement														
		Maternel			Primaire			Secondaire 1er cycle		Secondaire 2ème cycle		Autre		Total		
		Dans quel ordre d'enseignement fréquente			Dans quel ordre d'enseignement fréquente			Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente		
		Public	Privé Laïc	Total	Public	Privé Laïc	Total	Public	Total	Public	Total	Public	Total	Public	Privé Laïc	Total
Strate de résidence	Rurale	93,3	6,7	100,0	98,9	1,1	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	98,6	1,4	100,0
	Total	93,3	6,7	100,0	98,9	1,1	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	98,6	1,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus révèle que, le taux de fréquentation du cycle maternel à 93,3% acquis à l'ordre d'enseignement public, contre 6,7% pour le privé Laïc. On note l'absence de l'ordre d'enseignement privé confessionnel au niveau de la maternel dans le choix des ménages. S'agissant du cycle primaire, l'ordre d'enseignement public serait également le plus prisé par les ménages avec un total de 98,9%, contre 1,1% pour le privé Laïc ; l'absence du privé confessionnel est toujours à noter. Pour ce qui est du secondaire 1er et 2eme cycle, l'ordre public se taille la total 100% des effectifs. A l'observation, l'offre des services de l'éducation dans la Commune de Nguibassal, est porté par l'ordre public et privé Laïc, mais avec une prééminence du public.

Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence		Raisons de préférence du privé au public		
		Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Strate de résidence	Rurale	66,7	66,7	100,0
	Total	66,7	66,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau ci-dessus relève que les ménages ayant privilégiés la fréquentation d'établissement privé au public l'ont fait à 100% pour la qualité de l'éducation et ces derniers justifieraient davantage leur choix par l'éloignement et le coût soit 66,7%. Quand on connait le coût de la scolarisation dans le privé, ceci semble indiquer que, le coût de la scolarisation dans le public est également élevé.

Figure 8 : Raison de préférence du privé au public

La présente figure ci-dessus illustre en couleur voire en image et en chiffre les raisons de la préférence des établissements scolaires de l'ordre d'enseignement privé au détriment de l'ordre public.

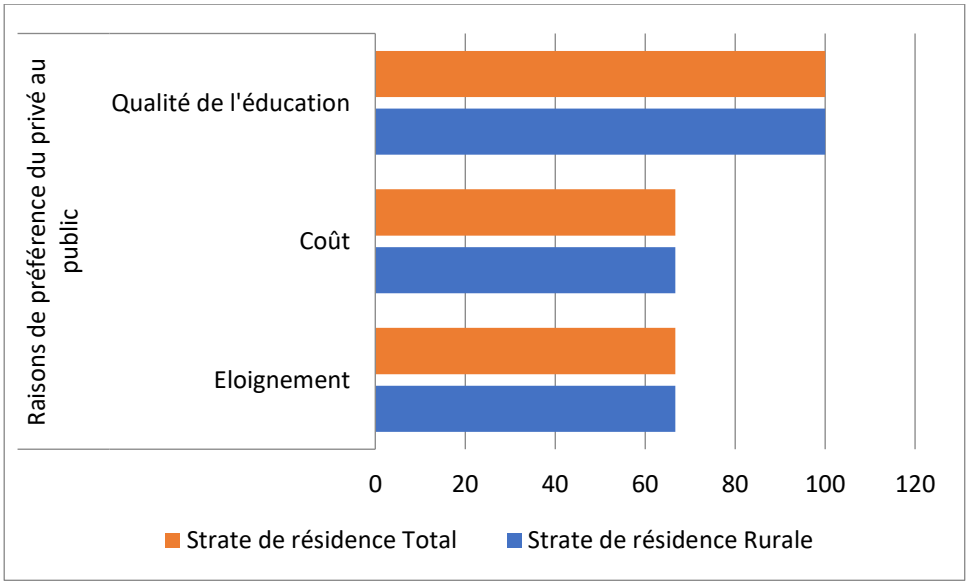

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage		existence d'un établissement scolaire public		Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
				Oui	Non	Total
		Strate de résidence				
		Rurale	Total			
cycle	Maternel	29,9	29,9	85,9	14,1	100,0
	Primaire	32,5	32,5	91,0	9,0	100,0
	Secondaire	11,7	11,7	72,2	27,8	100,0
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0
	Total	18,5	18,5	86,0	14,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.28 révèle que dans l'ensemble 18,5% des ménages déclarent l'existence d'un établissement scolaire public dans leur village/quartier ; soit 29,9% pour les cycles maternel ; 32,5% pour le primaire et 11,7% le secondaire. Il ressort également de ce tableau que 86% des ménages déclareraient que, l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier est à proximité ; soit 85,9% pour la maternelle ; 91% pour le primaire et 72%. Et à contrario, seulement 14% estimeraient l'existence lointaine de l'établissement scolaire public. A l'observation, même si la situation en termes d'éloignement des établissements scolaires du public est loin d'être alarmante, il faudrait tout de même, initier des actions pour réduire la distance de celles et ceux qui sont encore loin de l'école publique ; ce quand on sait que l'école est un droit pour les apprenants et un devoir pour les pouvoirs publics.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible		Strate de résidence			
		Rurale		Total	
		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
cycle	Maternel	16297,7	1,2	16297,7	1,2
	Primaire	394,4	21,3	394,4	21,3
	Secondaire	80,6	2,0	80,6	2,0
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0
	Total	4193,2	6,1	4193,2	6,1

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.29 relève des disparités en termes de distance parcourue ou du temps mis pour accéder à pieds à l'école. La corrélation distance parcourue et temps mis étant établie pour ce qui est de la marche à pied, surtout pour les personnes de même âge et ou du même milieu, nous privilégions le facteur temps. Ce dans la mesure où ce dernier peut résumer non seulement la distance parcourue mais également le niveau d'épuisement. La situation d'après le présent tableau, serait désagréable dans l'ensemble, avec un temps mis total de 6 heures soit 1heure pour la maternelle et 2 heures pour le secondaire. Seul le primaire sans sort avec moins d'une heure. Ceci peut se traduire par une faible couverture de la carte scolaire.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle disponible		Strate de résidence							
		Rurale				Total			
		a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
cycle	Maternel	3,6	1,0	2,6	1,9	3,6	1,0	2,6	1,9
	Primaire	22,1	4,5	15,6	15,6	22,1	4,5	15,6	15,6
	Secondaire	3,9	3,2	3,6	,0	3,9	3,2	3,6	,0
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
	Total	7,4	2,2	5,4	4,4	7,4	2,2	5,4	4,4

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.30 ci-dessus indique un environnement préscolaire et scolaire moins élogieux. On y aperçoit que, l'ensemble des établissements à cycle complet représenterait seulement un total 7,4% selon les ménages de la commune de Nguibassal. Spécifiquement, il ressort que, le cycle maternel serait totalement incomplet. Soit 3,6% d'affirmation pour un cycle complet ; 1% pour une salle par niveau de classe ; 2,6 de disponibilité de banc. Pour le primaire, même si on observe une légère amélioration, les ratios restent faibles en termes d'affirmation d'existence ou de disponibilité de bonnes conditions. C'est ainsi qu'on note : 22,1% d'affirmation d'existence de cycle complet ; 4,5% pour une salle par niveau de classe ; 15,6% de disponibilité de banc pour faire assoir tout le monde et 15,6% de distribution de livres scolaires. Le secondaire ne s'éloigne pas de ces insuffisances : 3,9% d'affirmation d'existence de cycle complet ; 3,2% pour une salle par niveau de classe ; 3,6% de disponibilité de banc pour faire assoir tout le monde et 0% de distribution de livres scolaires. Tout ceci témoignerait donc de l'environnement moins favorable à une éducation de qualité dans la Commune de Nguibassal ; ce qui nécessiterait des initiatives tant institutionnelles que communautaires pour une éducation aux lendemains meilleurs dans cette commune dont on connait les potentialités incontestables de développement.

Figure 9 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement.

La présente figure ci-dessous explicite davantage les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement, en illustrant en couleur et en chiffre les échelles de différenciation.

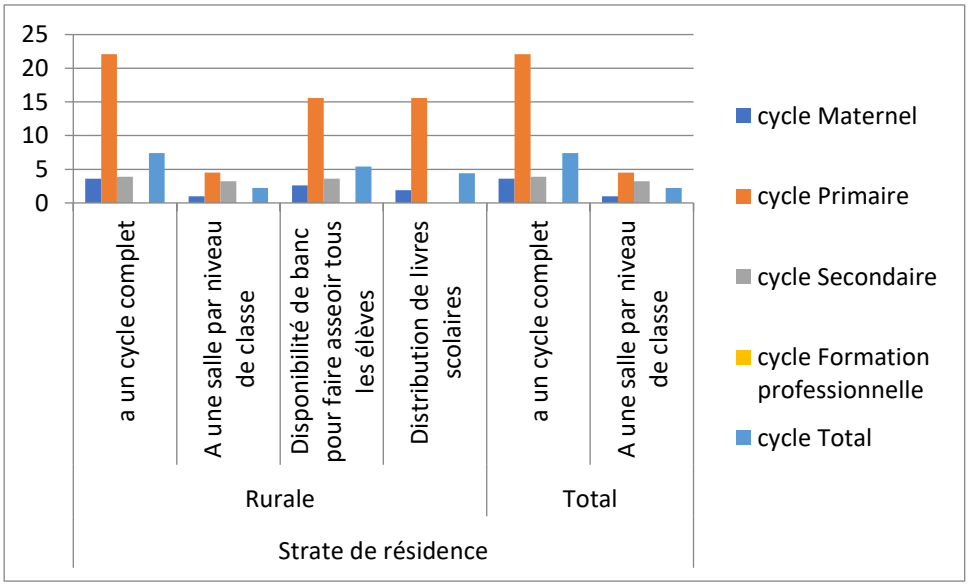

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle disponible		Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
			Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
cycle	Maternel	24,4	58,3	33,3	8,3	100,0
	Primaire	23,9	80,6	13,9	5,6	100,0
	Secondaire	21,7	53,3	46,7	,0	100,0
	Formation professionnelle	.	,0	,0	,0	,0
	Total	23,7	73,7	21,2	5,1	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.31 révèle que l'effectif total moyen dans les salles de classe dans la commune de Nguibassal serait relativement important et obéirait au seuil de la règlementation. On note quasiment le même effectif en fonction des cycles existant : maternel 24 ; primaire 24 et secondaire 21. Mais il faut faire observer que ces disparités ou encore cette densité peuvent s'explique par l'effet de l'insuffisance des salles de classe et ou des établissements scolaires ou encore par le manque d'enseignants. Le tableau ci-dessus laisse également ressortir que, la fréquence de la présence de l'enseignant dans les salles de classe serait relativement honorable. Ce dans la mesure où l'irrégularité recueillerait seulement un total de 5,1% soit 8,3 à la maternelle et 5,6% dans le secondaire. S'il est bien vrai que le niveau relativement élevé de la régularité des enseignants peut être lié à plusieurs contingences, notamment leur condition de travail et de vie, il est clair que la moindre irrégularité de ses derniers peut avoir des effets induits très désagréables pour la formation des plus jeunes. Il urge donc que des solutions tant endogènes qu'exogènes, formelles qu'informelles soient initiées à court termes pour consacrer 0% d'irrégularité dans la Commune de Nguibassal.

Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle disponible		Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE	Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
			Non-respect des horaires	Durée	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	0,3	100,0	,0	100,0	,0	,0
	Primaire	1,6	40,0	20,0	20,0	20,0	20,0
	Secondaire	1,3	,0	,0	,0	25,0	75,0
	Total	0,8	30,0	10,0	20,0	20,0	40,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau ci-dessus relève le fort intérêt des ménages à l'APEE dans les trois cycles disponibles. Ce dans la mesure où la proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE dans l'ensemble est quasiment nulle : 08%. Il y apparait 1,6% de non-participation aux réunions de l'APEE au cycle primaire ; 1,3% au secondaire, contre

0,3% pour la maternelle. Néanmoins, il se révèle à la lecture du présent tableau que, parmi les raisons de non-participation aux réunions de l'APEE on note dans l'ensemble : le non-respect des horaires 30% ; la réunion d'information et non d'échanges 20% ; la non reddition de compte 20% et autre 40%.

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle disponible		Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d' éducation
					Elevé	Raisonnable	Faible	
		Quel est le Montant de l'inscription	Quel est le Montant de l'APEE	Quel est le Montant total des autres frais				
cycle	Maternel	3033,3	8525,0	7158,3	58,3	41,7	,0	2,9
	Primaire	2079,2	6431,9	4995,8	37,5	62,5	,0	17,5
	Secondaire	13600,0	15600,0	13233,3	73,3	20,0	6,7	1,9
	Formation professionnelle	.	.	.	,0	,0	,0	,0
	Total	3940,4	8074,7	6506,1	45,5	53,5	1,0	5,6

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus renseigne que les coûts de l'inscription et ceux de l'APEE se disputent la prééminence en termes de montant en fonction des cycles. A la maternelle, primaire et au secondaire le montant de l'inscription est inférieur à celui de l'APEE soit respectivement 3033 FCFA et 8525 FCFA à la maternelle ; 2079,2FCFA et 6431,9 FCFA pour le primaire ainsi que 13600 et 15600 pour le secondaire. Il y apparait également d'autres frais dont les montants sont supérieurs à l'inscription : 7158 FCFA à la maternelle ; 6431,9 FCFA au primaire et 13233,3 FCFA pour le secondaire. Le tableau révèle également que seulement 1% de ménages dans l'ensemble affirmeraient que ses montants sont faibles ; il

apparait également dans ce tableau que certains ménages payeraient des frais non exigibles : 5,6% dans l'ensemble, soit 17,5% pour le primaire, 2,9% à la maternelle et 1,9% au secondaire. Ce qui devrait interpeller les acteurs formels et informels intervenant dans ce secteur. En plus le niveau des montants relatifs à l'inscription à la maternelle et au primaire devrait également interpeller les acteurs du secteur, dans la mesure on parle de plus en plus de la gratuité du service public dans ces deux cycles.

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle disponible		Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
		L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/ MINESEC/ MINEFOP	Les Elites	Autres partenaires (à préciser)
cycle	Maternel	3,9	1,6	,3	,3	2,3	,0
	Primaire	23,1	10,1	,6	2,3	16,9	,0
	Secondaire	4,9	2,9	,0	,0	1,3	,0
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,0
	Total	8,0	3,7	,2	,6	5,1	,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau ci-dessus laisse entrevoir que la réfection des ouvrages est dans l'ensemble partagée entre l'APEE 8%, les élites 5, 1% et dans une certaine mesure la commune 3, 7%. Même s'il est nécessaire de faire observer que ces interventions semblent mineures à la lecture du faible intérêt dont les ménages y ont accordé. La lecture du présent tableau inviterait plus d'un observateur à l'étonnement quand on apprend d'une part que que l'institution communale viendrait après les élites et d'autre part que les services sectoriels de l'Etat sont quasi absents. Ce, dans un contexte de décentralisation porté par l'avènement de la loi portant Code Général des CTD. L'absence des institutions sectorielles de l'Etat inquiète tout autant, au vue de l'importance de ces derniers dans le suivi-évaluation de la gestion des établissements scolaires des cycles cibles. Ce qui appelle à des initiatives devant participer à tourner le « dos » à cette façon de faire, qui n'a d'intérêt que pour rendre moins favorable, l'environnement lié à la scolarisation de jeunes.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle disponible		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
			Eloignement de l' établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d' équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité	Ponctualité	Qualité des enseignements	distribution de manuels	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	2,9	44,4	66,7	88,9	77,8	22,2	22,2	77,8	66,7	66,7	55,6	,0
	Primaire	13,3	46,3	92,7	92,7	75,6	34,1	51,2	85,4	46,3	78,0	58,5	,0
	Secondaire	2,3	57,1	14,3	71,4	42,9	,0	,0	28,6	42,9	,0	71,4	,0
	Total	4,6	47,4	78,9	89,5	71,9	28,1	40,4	77,2	49,1	66,7	59,6	,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.35 ci-dessus, révèle que les ménages non satisfaits des services d'éducation occuperaient une place moins honorable dans la Commune de Nguibassal avec un total de 4,6% : soit 2,9% au cycle maternel ; 13,3% dans le primaire et 2,3% dans le secondaire. Ce qui résulterait très certainement de la qualité des enseignements et ou des résultats y afférents. Mais la suite de ce tableau, notamment dans sa partie explicitant les raison de cette insatisfaction, on s'aperçoit dans l'ensemble que, l'insuffisance d'équipements 89,5% ; l'insuffisance des écoles 71,9% ; qualité des enseignements 77,2% ; l'insuffisance de salles de classe 78,9% ; l'éloignement de l'établissement 47,4% ainsi que les mauvais résultats 66, 7% sans toutefois oublier les coûts élevés de la scolarité 59, 6% constituent des freins majeurs à la satisfaction des services d'éducation dans la Commune de Nguibassal. En sommes, le tableau semble indiquer que, malgré l'existence de bon nombre de pesanteurs dans les services d'éducation, les effets induits y afférents cachent moins la satisfaction des ménages. Ce qui ne saurait empêcher la Commune et toutes les autres parties prenantes à prendre davantage les initiatives pour une éducation « sans » problèmes.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle disponible		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
		Prime d' excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l' autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l' affection du personnel	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	1,3	3,2	2,9	1,0	3,2	2,3	,0
	Primaire	9,4	13,6	15,3	11,7	16,2	18,5	,3
	Secondaire	1,0	1,9	3,2	2,9	2,3	2,6	,0
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
	Total	2,9	4,7	5,4	3,9	5,4	5,8	,1

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau 3.36 ci-dessus relève une certaine timidité dans l'engagement des ménages à l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation dans la commune de Nguibassal. En dehors des plaidoyers pour l'affectation des enseignants 5,8% ; la formation des enseignants et le suivi rapproché des relations parents/enseignants 5,4% ; aucune autre proposition ci-dessus n'a pu atteindre le cap de 5% du choix des ménages. Ceci ne saurait présager des lendemains optimistes dans la relation entre l'institution communale et les communautés dans la municipalité de Nguibassal. D'où la nécessité d'envisager des initiatives visant à accompagner les ménages/communautés à la mise en œuvres des solutions endogènes.

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle disponible		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
		Participation aux activités de l' école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélicats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l' APEE	Diffusion des compte-rendus de la gestion de l' APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	2,6	1,0	2,6	2,9	1,6	1,6	2,9	1,3	1,9	,0
	Primaire	15,3	7,1	15,3	14,6	10,7	14,9	11,7	7,1	10,1	,3
	Secondaire	4,2	1,0	2,6	1,9	1,3	1,0	1,6	1,0	3,2	,0
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
	Total	5,5	2,3	5,1	4,9	3,4	4,4	4,1	2,4	3,8	,1

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau 3.37 ci-dessus, renseigne à l'image de son devancier le tableau 3.36 le très peu d'intérêt des ménages à des actions communautaires devant concourir à l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation dans leur communauté. Il y apparait que, aucune proposition prise individuellement dans chacun des cycles cible, n'a recueilli 20% de l'attention des ménages. Ce qui serait inquiétant pour le service de l'éducation dans les communautés, surtout quand on connait l'apport des communautés dans le fonctionnement des services au niveau local en occurrence celui de l'éducation, dans un contexte de rareté des appuis publics de l'Etat et ou des CTD.

Figure 10 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation. Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

La figure ci-dessous illustre davantage en couleur et en chiffre le peu d'engagement des ménages dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation auprès de leur communauté.

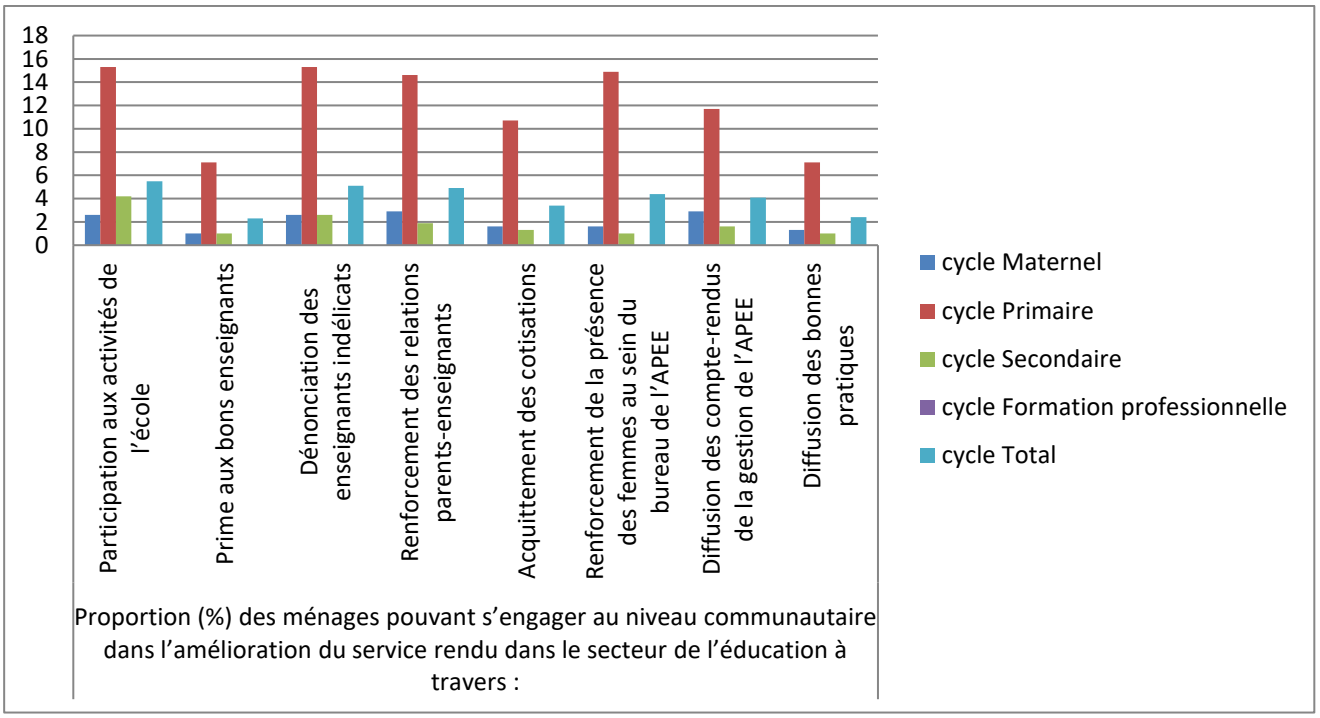

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

III.5 Fourniture des services communaux

Dans un contexte de décentralisation, la commune a plus que jamais de lourdes missions à accomplir. Elle a désormais la charge de promouvoir le développement au niveau local. Elle est garante du bien-être et de l'épanouissement des citoyens. Au regard donc de ces missions non exhaustives qui incombent à la commune, il devrait exister une franche collaboration interaction entre les citoyens et l'institution communale. Cette section s'intéresse donc à l'analyse de l'environnement communal. Ainsi, la caractérisations de la fourniture des services communaux, les contraintes dans la fourniture des services communaux, la promotion de l'engagement citoyen dans la commune, l'appréciation des services communaux et les actions envisagées par les ménages en vue de l'amélioration des services communaux sont les points qui vont meubler cette analyse.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal		Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois	Proportion de ménages estimant que l' accueil pour le service a été bon	Temps mis pour obtenir le service communal Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?							
				En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
service	Acte de naissance	2,6	2,6	12,5	,0	,0	62,5	,0	25,0	,0	100,0
	Acte de décès	1,9	1,6	33,3	16,7	16,7	33,3	,0	,0	,0	100,0
	Acte de mariage	,3	,3	,0	,0	,0	100,0	,0	,0	,0	100,0
	Légalisation des documents officiels	,6	,6	,0	100,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0
	Aménagement des voiries	,0	,0	100,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0
	Gestion des déchets /assainissement	,3	,3	100,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0
	Transport public	,3	,3	,0	,0	,0	,0	100,0	,0	,0	100,0
	Eclairage public	,0	,0	33,3	16,7	,0	16,7	16,7	16,7	,0	100,0
	Aménagement des aires de jeux	,0	,0	75,0	,0	25,0	,0	,0	,0	,0	100,0
	Certificat de domicile	,3	,3	100,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0
	Authentification des documents	1,9	,6	,0	100,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0
	Informations	1,3	1,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0	,0	100,0
	Autres	,3	,3	,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau renseigne sur les relations entre les ménages et la Marie en lien avec les services qu'offre la municipalité de Nguibassal. Il y ressort que, dans les 12 derniers mois, quasiment les ménages n'ont pas été en contact avec la commune. La Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois serait sans exagération aucune nulle, à l'exception des 2,6% pour les actes de naissance et 1,9% pour les actes de décès. Le reste ne dépassant pas 1%. Cet état de chose remettrait considérablement en cause la logique d'intervention privilégiée dans l'implémentation du service public, à savoir la décentralisation, gage du rapprochement du service public de la population. Le tableau fait également état de la qualité de l'accueil dans l'offre de services de la Commune de Nguibassal. Il y ressort que, l'accueil serait moins à la hauteur des attentes des ménages ; la proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon est quasi nulle. Seulement 2,6% pour ceux ayant sollicité les services d'état civil e. Cette propension n'augurerait point un avenir florissant dans la relation de réciprocité qu'exige l'offre de services des municipalités en général et ceux de la commune de Nguibassal plus singulièrement. D'où l'urgence et la nécessité des actions visant à renverser cette triste tendance. Le présent tableau exprime également le temps mis pour obtenir le service communal. Il y apparait que les durées vont de jour à l'an. Le tableau indique que, les services tels que l'authentification et la légalisation des documents sont à 100% exécutoire en minutes. Il y apparait également que des services tels que l'état civil sont exécutables en jours (62,5% pour les actes de naissance et 33,3% pour les actes de décès). Ce qui est une satisfaction, quand on connait les difficultés qu'éprouvent les populations camerounaises à doter leurs progénitures d'actes de naissance. Les services tels que la gestion des déchets/assainissement ; l'hygiène et salubrité et l'aménagement des espaces verts et de loisir sont à 100% en cours. Ceci traduirait certainement l'inexistence de certains services communaux pourtant institués par les lois et règlement de la Républiques. Vivement que des initiatives soient mises en œuvre pour corriger ces manquements, qui à première vue semblent mineur, mais qui constituent en réalité le fondement même du service communal.

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal								
		Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Cause du temps long ou très long pour rendre service					
			Personnel indisponible/absent	Absence de matériel de travail	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	Total
service	Acte de naissance	12,5	,0	,0	,0	100,0	,0	100,0
	Acte de décès	16,7	100,0	,0	,0	,0	100,0	100,0
	Acte de mariage	,0	33,3	,0	33,3	33,3	33,3	100,0
	Légalisation des documents officiels	,0	,0	,0	100,0	,0	,0	100,0
	Gestion des déchets /assainissement	,0	,0	100,0	,0	,0	,0	100,0
	Aménagement des espaces verts et de loisir	,0	,0	,0	100,0	,0	,0	100,0
	Eclairage public	,0	,0	,0	,0	100,0	,0	100,0
	Aménagement des aires de jeux	50,0	100,0	,0	,0	,0	100,0	100,0
	Autres	100,0	33,3	,0	33,3	33,3	33,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.39 ci-dessus, témoignerait de la célérité ou non dans les services communaux, ainsi que de ses potentiels causes. Il y apparait que la plus part des offres de services ne sont pas jugés très long ou long par les ménages. Hormis l'aménagement des aires de jeux dont 50% des ménages estimeraient long, le reste des services qu'offre la Commune de Nguibassal de façon régulière sont estimés moins long. C'est ainsi que seulement 12,5% en ce qui concernes les actes de naissance et 16,7% pour les acte de décès, trouveraient ces services long. Le présent tableau expose également les causes de ce long temps ; qui vont du Personnel indisponible/absent ; de l'absence de matériel de travail ; incompétence du personnel ; mauvaise organisation des services et le Refus de Corrompre. Pour les actes de naissances 100% du retard serait due à la mauvaise organisation des services pendant que pour le mariage 33,3% du retard est due à l'indisponibilité du personnel, à la mauvaise

organisation du travail et au refus de corrompre. L'aménagement des aires de jeux est retardé à 100% par l'indisponibilité du personnel et le refus de corrompre. A l'observation, l'offre de services connaitrait des manquements dans la commune de Nguibassal, ce qui appellerait à des actions pour corriger et prévenir le retour à une pareille tendance.

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal		Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
service	Acte de naissance	,0
	Acte de décès	16,7
	Acte de mariage	,0
	Légalisation des documents officiels	,0
	Aménagement des voiries	,0
	Gestion des déchets /assainissement	,0
	Transport public	,0
	Eclairage public	16,7
	Aménagement des aires de jeux	,0
	Certificat de domicile	,0
	Authentification des documents	,0
	Informations	,0
	Autres	,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau révèle l'existence des pourboires pour obtenir certains services dans la Commune de Nguibassal. Tel serait le cas d'après les ménages ayant sollicité ou bénéficier des services de la Mairie, de 16,7% pour les actes de décès et l'éclairage public. Bien que mineur mais il est nécessaire d'interpeller plus d'un acteur à initier des actions pour enrailler ce type de comportement, impropre à la bonne gouvernance, qui est recommandée dans l'offre de tout service qui se veut public.

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Service communal		Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Strate de résidence	Rurale	2,9	2,6	2,9	9,1	20,1
	Total	2,9	2,6	2,9	9,1	20,1

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau révèle que, les ménages seraient faiblement informés et impliqués dans la réalisation des activités de développement de la municipalité. C'est ainsi qu'en évoquant la communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière, seulement 2,9% des ménages au total s'y identifient. Le présent tableau renseigne également que, les activités de programmation, de communication sur le budget ainsi que sur l'accompagnement des villages/quartiers dans les actions de développement connaissent une propension quasi nulle vers les ménages. Bien que le Code Général de la décentralisation ait consacré l'engagement citoyen, la Commune de Nguibassal, au regard de ce tableau peinerait à respecter la loi. Des initiatives devraient donc être prises pour se conformer au contenu et à l'esprit de la loi.

III.5.4 Appréciation des services communaux

Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Service communal		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
			Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l' exécutif municipal	Indisponibilité de l' exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Strate de résidence	Rurale	30,8	33,7	81,1	50,5	1,1	9,5	21,1	69,5	44,2	67,4	2,1
	Total	30,8	33,7	81,1	50,5	1,1	9,5	21,1	69,5	44,2	67,4	2,1

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus renseigne que, la non satisfaction des services communaux vis-à-vis des ménages atteindrait des proportions importantes : 30,8%. Cette situation révèlerait une rupture entre la municipalité et une partie de sa population : l'une ou l'autre se sentant par l'occasion déçue. Dans l'exposé de raisons de cette non satisfaction, les ménages exhibent la non information avec une proportion de 81,1% ; méconnaissance des actions menées par la commune 69,5% ; l'indisponibilité de l'exécutif municipal 67,4% ; le manque de confiance envers l'exécutif municipal 44,2% ; l'absentéisme du personnel 50,5% et la lourdeur dans le traitement des demande 33,7%. A l'observation, on s'aperçoit qu'il existerait une pluralité de raisons qui consolideraient l'insatisfaction des ménages. Vivement que des initiatives soient prises pour renverser cette tendance.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Service communal		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
		Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d' antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d' écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d' information et de sensibilisation de la commune	Autres
Strate de résidence	Rurale	64,9	36,4	48,7	24,0	19,5	17,9	32,8	43,2	54,9	1,6
	Total	64,9	36,4	48,7	24,0	19,5	17,9	32,8	43,2	54,9	1,6

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus révèle que, la communication interpelle à plus d'un titre les ménages dans la Commune de Nguibassal. Il y apparait l'intérêt à la diffusion des informations communales dans la communauté 64,9% ; la participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune 54,9% ; la participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) de la commune 48,7% ; l'adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires43,2% et l'alimentations et exploitations des boîtes à suggestion 36,4. Les proportions dont les ménages réservent aux différentes actions probables qui concourraient à améliorer les services de l'institution communale témoignent l'intérêt ô combien manifeste de ces derniers à voir les conditions et qualité de vie améliorés.

CHAPITRE IV- PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

La mise en place d'un plan d'action pour la mise en place d'un CCAP dans la Commune de Nguibassal, s'avère être une préoccupation de l'heure à l'observation des résultats de cette enquête. Pour ce faire, la mise en œuvre d'une synergie d'actions participative va faciliter l'opérationnalisation d'un plan d'action pour l'effectivité du Contrôle Citoyen de l'Action Publique. L'effectivité du CCAP est précédé d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publics rendus ; notamment dans les secteurs cibles du présent rapport.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- ✓ Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- ✓ Résider de préférence dans la Commune ;
- ✓ Etre disponible ;
- ✓ Avoir une connaissance de la Commune ;
- ✓ Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- ✓ Maîtriser le processus de planification locale ;
- ✓ Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- ✓ S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- ✓ Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- ✓ Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des

structures et de la Commune d'autre part ;

- ✓ Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- ✓ Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives …) ;
- ✓ Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- ✓ Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- ✓ Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :
- ✓ Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- ✓ Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- ✓ Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- ✓ Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- ✓ Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invitée à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences. Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité devrait ainsi être composé :

- ✓ Le président ;
- ✓ Le rapporteur ;
- ✓ Les membres :

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 04 représentants de la société civile au niveau communal (association de femmes et jeunes)
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux.

IV.2 Plan d'Actions dans les secteurs cibles du CCAP II

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Approvisionnement en eau potable										
Améliorer l'offre de service en eau potable dans la Commune de Nguibassal	Améliorer la gestion des points d'eau existant	Mise en place d'un service en charge des questions hydrauliques dans la commune	Mairie			l'organisation et le fonctionnement du service	0%	100%	Archives communes	
		Elaboration la cartographie actualisable des points d'eau	Mairie			l'existence d'une cartographie des points d'eau	0%	100%	Archives communes	
		Dynamisation et ou mise en place des COGES des points d'eau existant	Mairie et Chefferies			Nombre des COGES existant	15%	100%	Archives communes	
		Renforcement des capacités d'action des COGES	Mairie et partenaires			Nombre des COGES fonctionnel	5%	100%	Archives communes	
	Accroitre le nombre d'infrastructure en eau	Réhabilitation des points d'eau non fonctionnels	Mairie et partenaires			Nombre de points d'eau réhabilité	25%	95%	Archives communes	
		Construction des points d'eau potable	Mairie et partenaires			Nombre de points d'eau construit	44%	90%	Archives communes	
	Vulgariser les bonnes pratiques de potabilisation	Elaboration du calendrier d'information et de sensibilisation sur la potabilisation de l'eau	Mairie et communautés			l'effectivité d'un calendrier	5%	80%	Archives communes	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	de l'eau.	Organisation d'une caravane de sensibilisation sur la potabilisation de l'eau	Mairie et communautés			Le nombre de ménages par village sensibilisé par la caravane	5%	80%	Archives communes	
Santé										
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité dans la Commune de Nguibassal	Renforcer la professionnalisation de la gestion des formations sanitaires	Mise en place d'une plate-forme d'échange entre la municipalité et les formations sanitaire et les communautés	Mairie, District de santé et communautés			L'effectivité de la plate-forme d'échange	5%	100%	Archives communes	
		Mise en place des mécanismes de vulgarisation d'accès à l'information relatifs à la prise en charge des patients	Mairie, District de santé et communautés			l'effectivité du mécanisme	5%	100%	Archives communes	
		Dynamisation/mise en place et renforcement des capacités des COSA	Mairie, District de santé et communautés			le nombre de COSA dynamiser/mise en place et capacité	5%	100%	Archives communes	
		Mise en place d'un mécanisme de gestion des doléances/plaintes	Mairie, District de santé et communautés			l'opérationnalisation du mécanisme	0%	100%	Archives communes	
	Accroitre les capacités de prise en charge dans les	Plaidoyers pour la construction/réhabilitation et équipement des formations sanitaires	Mairie, District de santé et partenaires			Nombre de formation sanitaire construit/réhabilité et équipé	10%	90%	Archives communes	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	formations sanitaires	plaidoyers pour l'affectation du personnel qualifiés	Mairie, District de santé et partenaires			Nombre du personnel disponible dans les formations sanitaire	50%	95%	Archives communes	
		Education								
Renforcer la mise en place d'un environnement favorable à une éducation de qualité dans la Commune de Nguibassal	Améliorer l'environnement managérial	facilitation du recrutement des enseignants dans les établissements scolaires	Mairie/Sectoriel/communauté/ APEE			Nombre d'enseignants recrutés	40%	95%	Archives communes	
		Dynamisation/mise en place des APEE	Mairie/Sectoriel/communauté/ APEE			Nombre d'APEE fonctionnelles	30%	100%	Archives communes	
		Mise en place d'un mécanisme de gestion des doléances/plaintes	Mairie/Sectoriel/communauté/ APEE			l'effectivité du mécanisme	0%	100%	Archives communes	
	Améliorer l'environnement infrastructurel	Réhabilitation/construction des salles de classe et logements d'astreints	Mairie/Sectoriel/communauté/ APEE			Nombre de salles de classe réhabilitées/construites	25%	90%	Archives communes	
		Equipements des établissements scolaires en infrastructures socioculturelles et matériel didactique	Mairie/Sectoriel/communauté/ APEE			Nombre d'infrastructures et matériel mis à la disposition des écoles	15%	90%	Archives communes	
		Mise en place d'une cellule communale en charge des questions d'éducation	Mairie/Sectoriel/communauté/ APEE			l'effectivité de la cellule	2%	100%	Archives communes	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Fourniture des services communaux										
Améliorer l'accès et la qualité des services qu'offre la Mairie de Nguibassal	Impulser et faciliter l'accès à l'information	Mise en place d'une cellule en charge de la communication	Mairie			l'organisation et le fonctionnement de la cellule	5%	80ù	Archives communes	
		Création des plates-formes d'information et de communication	Mairie			Nombre de plates-formes opérationnelles	25%	80%	Archives communes	
		Mise en place d'une radio communale	Mairie/partenaires			l'effectivité de la radio-communautaire	0%	100%	Archives communes	
	Promouvoir la participation citoyenne	Dynamisation/création des Comités de Concertation (CC)	Mairie/communautés			Nombre de CC opérationnels	10%	95%	Archives communes	
		Institution des périodes de restitution des actions de la commune auprès des communautés	Marie			Nombre de descente de restitution organisé	5%	100%	Archives communes	
		Mise en place d'un mécanisme de gestion des doléances/plaintes	Mairie			l'effectivité du mécanisme	2%	95%	Archives communes	

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

La nécessité de jauger l'action publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions et qualité de vie des populations a été au centre de l'action du contrôle citoyen**.** Ceci s'inscrit dans les missions voire les objectifs du PNDP III, qui au-delà des actions de planification et de programmation dans les communes, a tenu à s'interroger sur la perception que les ménages en générale et ceux de la commune de Nguibassal en particulier ont sur le niveau et la qualité de satisfaction, non seulement des besoins « essentiels » de base, mais aussi des services qu'offrent l'institution communale à ses ménages. Il apparait clairement ici, la nécessité de remettre au goût du jour le sacro-saint principe de rédévabilité qui vient replacer le citoyen voire les ménages au centre des préoccupations du développement. Le contrôle citoyen de l'action publique à travers le ScoreCard, vient non seulement relever les zones d'ombre de la mise en œuvre de l'action publique, mais aussi et surtout envisager avec plus d'optimisme, des lendemains meilleurs des secteurs tels : l'hydraulique, la santé, l'éducation et l'offre de services publiques de la part de la commune de Nguibassal.

Ce rapport est ainsi l'aboutissement d'une enquête s'inscrivant dans une logique de collecte des données, d'analyse et de proposition pour une meilleure approche d'apporter des réponses aux besoins des populations à la base. Dans la commune en question, il a été question premièrement de prendre connaissance de l'envergure du travail, ce qui a nécessité une maitrise des services et la préparation d'accès aux ressources techniques. Deuxièmement de passer à l'échantillonnage : il s'est agi d'identifier les enjeux et les acteurs à savoir administration et usager et d'élaborer un plan de sondage. Ensuite est venu la réalisation de l'enquête : ici, il s'agissait de la gestion du travail de terrain, de la formation des enquêteurs et de la supervision de l'enquête. Alors a suivi le traitement et l'analyse des données, qui est passé par la saisie et l'analyse, marquées par la rédaction du rapport analytique. Et enfin la dissémination des résultats et plaidoyer à travers l'analyse et la communication des parties prenantes, pour envisager avec optimisme l'amélioration des services, ceci en interrogeant la capacité à interagir avec les différents groupes et d'imagination ainsi que d'initiative.

Il ressort de cette enquête que la commune connait des insuffisances non seulement dans les mécanismes de réponses à apporter aux besoins de ses populations mais aussi dans le nombre et la qualité des différentes réponses apportées. L'accès à l'eau, à l'éducation et à la santé dans la commune reste problématique en termes de coût, de qualité et de disponibilité. Les services de l'institution communale sont insuffisamment adaptés à apporter des réponses satisfaisantes en temps, en nombre et en qualité.

La Commune, pour changer favorablement cette perception de ses ménages, devrait rendre effective la mise en œuvre et le suivi des recommandations formulées dans le rapport d'enquête à travers l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation et la valorisation du programme de dissémination des résultats ainsi que du plan d'action sous l'impulsion des instances communales et avec le soutien de toutes les parties prenantes agissant à tous les niveaux que ce soit.

ÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A- Outils de planification.

1- La Stratégie Nationale de Développement 2030 ;

2- Plan Communal de Développement de la Commune de Nguibassal 2017.

B- Ouvrages

1- KAMGHOU TEZANOU Bruno Magloire « l'Accès à l'eau potable et l'assainissement au Cameroun : situation actuelle, contraintes, enjeux et défis pour l'atteinte de l'OMD 7 » ;

3- Doligez, F. 2003. «La participation: un cadre d'analyse», in Journée d'Élude lRAM 2003 "De la Participa/ion à l'Empowerment», Paris, Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement, p.S. En ligne: htlp://www.iramfr.org/documents/joumees études/je 2003 participe empowerment.pdf Consulté le 20 juin 2022.

C- Les textes législatifs et règlementaires.

4- Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

5- Loi N°98/005 du 14 Avril 1998 portant Régime de l'eau au Cameroun ;

6- Décret N°2010/0239/PM du 26 Février 2010 portant transfert de compétences aux communes en matière d'eau et d'énergie ;

7- Décret N°2010/0246/PM du 26 Février 2010 portant transfert de compétences aux communes en matière de Santé Publique ;

8- Décret N°2010/0247/PM du 26 Février 2010 portant transfert de compétences aux communes en matière d'éducation de Base ;

9- Décret N°2011/0004/PM du 18 janvier 2011 relatif aux pouvoirs transférés aux communes en matière de Sante Publique ;

10- Arrêté N°2010/0298/A/MINEE du 1er Septembre 2010 portant application du Décret N°2010/0239/PM ;

11- Arrêté N°2010/3202/A/MINSANTE du 9 Septembre 2010 portant application des Décrets N°2010/0246/PM et du Décret N°2011/0004/PM ;

12- Circulaire N°2010/246/B1/1464/A/MINEDUB/CAB du 31 Décembre 2010 portant application du Décret N02010/0247/PM du 26 Février 2010.

Annexe 1 : Questionnaires ScoreCard

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
~~**S1Q03**~~	~~Lot de Communes _____~~	~~|__|__|~~
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	|__|
	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X _____ Y_____ Z_____	|__|
S1Q11	Résultat de la collecte _____	
	1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser)	
	2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête :	|__|
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires

Ordre d'enseignement	**S2Q01 :** Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	**S2Q02 :** Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q03 :** Combien d'établissements du secondaire sont non opérationnelles dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q04 :** Combien d'établissements du secondaire disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l' « ordre d'enseignement » ?
A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09	|__|
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation dans l'enseignement secondaire de la commune ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?	|__|__|__|__|
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et deuxième cycle) ?	|__|__|__|
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non	|__||__|__|__|__|

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Votre commune connait-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres_____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X _____Y_____Z_____	|__|
S1Q14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?	|__|__|__|
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3	|__|
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable			
	gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

Section 3 : Services communaux			
Nature du service	**S3Q01 :** Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q02 :** Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q03 :** Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	|__|	|__|	|__|__|
B. Délivrance des documents d'urbanisme	|__|	|__|	|__|__|
C. Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__|__|
D. Gestion des déchets / Assainissement	|__|	|__|	|__|__|
E. Légalisation des documents	|__|	|__|	|__|__|
F. Authentification des documents	|__|	|__|	|__|__|
G. Hygiène et salubrité	|__|	[redacted]	
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	|__|		
I. Aménagement des aires de jeux	|__|		
J. Eclairage public	|__|		
K. Transport public	|__|		
L. Aides aux indigents	|__|		
X. Autres (à préciser) _____	|__|		

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINEE X _____Y_____Z_____	|__|
S1Q11	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	|__|
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** La commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
	2=non Si non allez au type suivant		commune ?	gestion ?	gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

S2Q06	Selon vous, les besoins en eau dans la commune sont-ils entièrement couverts ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q08	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		|__|__|__|
S2Q09	La commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non fin du questionnaire		|__|
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification

S1Q01 Région _____ \|__\|__\|

S1Q02 Département _____ \|__\|__\|

S1Q03 Lot de Communes _____ \|__\|__\|

S1Q04 Commune _____ \|__\|__\|__\|

S1Q05 Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____ \|__\|

S1Q06 Téléphone du répondant _____ \|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|

S1Q07 Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ \|__\|__\|/\|__\|__\|/\|__\|__\|__\|__\|

S1Q08 Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ \|__\|__\|/\|__\|__\|/\|__\|__\|__\|__\|

S1Q09 Nom du superviseur communal _____

S1Q10 Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y_____ Z_____ \|__\|

S1Q11 Résultat de la collecte _____

1=Enquête complète 3=Refus
2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent
6=Autres (à préciser)

S1Q12 Appréciation de la qualité de l'enquête : \|__\|

1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires						
Cycle	**S2Q01 :** Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-elle dans la	**S2Q02 :** Connaissez-vous le nombre d'écoles dans le	**S2Q03 :** Combien d'écoles compte effectivement la	**S2Q04 :** Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation	**S2Q05 :** Combien d'écoles disposent d'une Associations des Parents d'Elèves	**S2Q06 :** Combien d'écoles parents compte la commune dans le

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires						
	commune dans le cycle ?	cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	commune dans le cycle ?	de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	et Enseignants (APEE) fonctionnelles dans le cycle ?	cycle ?
Maternel	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Cycle	Ordre d'enseignement	**S2Q07 :** Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	**S2Q08 :** Combien d'écoles compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q09 :** Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q10 :** Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l' « ordre d'enseignement » du cycle ?
Maternel	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?	|__|__|__|__|
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?	|__|__|__|__|

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Numéro du Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y_____ Z_____	|__|
S1Q14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires											
Type de formations sanitaires	***S2Q01 :*** la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q02 :*** Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	***S2Q03 :*** Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	***S2Q04 :*** Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	***S2Q05 :*** La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q06 :*** En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	X. Autres (à préciser) _____
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	|__|	|-__|__|__|	|-__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
B. Centre Médical d'Arrondissement	|__|	|-__|__|__|	|-__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
C. Hôpital de district	|__|	|-__|__|__|	|-__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
D. Hôpital régional	|__|	|-__|__|__|	|-__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
E. Hôpital de référence										
F. Formation sanitaire privée	|__|	|-__|__|__|	|-__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
X. Autres (à préciser) _____ _____	|__|	|-__|__|__|	|-__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|

S2Q07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requis ?	|__|__|__|

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Commune _____	|__|__|__|
S1Q04	Lot de communes _____	|__|__|
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	|__|__|
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	|__|
S1Q07	Nom de la localité _____	
S1Q08	Numéro de structure _____	|__|__|__|
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	|__|__|
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X_____Y_____Z _____	
S1Q10	Nom du chef de ménage_____	
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q12	Nom de l'enquêté _____	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	|__|
S1Q14	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	|__|__|
S1Q16	Téléphone de l'enquêté _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	
S1Q20	Nom du superviseur communal _____	
S1Q21	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 4=Absence d'un répondant compéte 2=Enquête incomplète 5=Logement vide ou pas de logement à l' 3=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	|__|
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très ma	|__|

CODES

1 = Chef de Ménage
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage
3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)
4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)
5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
7= Domestique

S1Q13

Section II. EAU POTABLE

			1=oui 2=non 8=NSP
	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?	A. Puits avec pompe à motricité humaine B. Puits avec pompe électrique C. Puits à ciel ouvert D.Forage avec pompe à motricité humaine E.Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G.Source H. Marre I.Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable(CAMWATER) K.Rivière X. Autres-à préciser)_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique ~~2=Privée~~ ▶ Si 2 S2Q17		|__|
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe à motricité humaine 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits avec pompe électrique 5=Source 6.Rivière 3=Forage avec pompe électrique 7=Adduction en eau potable 8.Borne-fontaine		|__|
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui ~~2=Non~~ ▶ Si oui S2Q07		|__|
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		|__|
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? ~~1=Oui~~ ▶ 2=Non Si non S2Q08		|__|
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……., après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois ~~5=Pas encore~~ ▶, si 5 S2Q08		|__|
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE X=Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Section II. EAU POTABLE			
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	|__| |__| |__| |__| |__|
Si S2Q08 = A	***S2Q08a***	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	|__|
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	|__| |__|__|
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	|__|__|__|__|__|__|
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		|__| |__|__|__|
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		|__|__|__|
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		|__|__|__|
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		|__|
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois …3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		|__|__|__|
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire ~~depuis~~…… ? 1=Oui 2=Non Si non S2Q18		|__|
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 S2Q18		→ |__|
S2Q17c	Si vous avez-eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		|__||__|__|
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indiff~~érent~~ → 3=Insatisfait Si 1 ou 2 S2Q20.		|__|
S2Q19	Donnez les raisons	A. Eloignement du point d'eau	|__|

Section II. EAU POTABLE			
	de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire A2 Donation du site de construction d'un point d'eau A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	|__| |__| |__|
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	|__| |__| |__| |__| |__|
		C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	
		C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	|__| |__|
		X. Autres à préciser _____	|__|

Section III. SANTE			
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	1=Oui 2=Non 8=NSP	
		A. Centre de santé intégrée B. Centre Médical d'Arrondissement C. Hôpital de district D. Hôpital régional E. Hôpital de référence F. Formation de santé privé X. Autres (à préciser)	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		|__|
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	|__|
		B. Coût	|__|
		C. Accueil	|__|
		D. Qualité des soins	|__|

Section III. SANTE			
		E. Disponibilité du personnel	|__|
		F. Disponibilité de médicaments	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		|__|
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		|__|
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		|__||__|__|
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		|__||__|__|__|
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
		A. ciseaux	|__|
		B. Seringues	|__|
		C. Alcool	|__|
		D. Coton	|__|
		E. Bétadine	|__|
		F. Thermomètre	|__|
		G. tensiomètre	|__|
		H. Balance	|__|
		I. Gants	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité B. Pédiatrie C. Laboratoire D. Petite Chirurgie E. Hospitalisation X. Autres à Préciser :_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		|__||__||__||__||__|
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible		|__|
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturage, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		|__|
S3Q10	Existe-t –il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en		|__|

Section III. SANTE			
	médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP **Si non S3Q12**		
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		|__|
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires	
		A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	|__| |__|
		B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes	
		B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	|__| |__|
		C. Amélioration de la gestion des FOSA	
		C1. La redynamisation du COSA/COGE C2. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements C3. L'accueil et la prise en charge des patients C4. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière C5. Plaidoyer pour l'affectation du personnel C6. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
		D. Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
		D1. Subvention de la COSA D2. Le Développement de partenariats publics-privés D3. La négociation des jumelages et intercommunalités X. Autres à préciser	|__| |__| |__| |__|

Section IV. EDUCATION					
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.				|__|__|
Nom de l'enfant dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans	_____	_____	_____	_____	

Section IV. EDUCATION						
S4Q02	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1er cycle 4 = Secondaire 2ème cycle 5 = Professionnelle		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement	|__|	|__|	|__|	|__|
		Coût	|__|	|__|	|__|	|__|
		Qualité de l'éducation	|__|	|__|	|__|	|__|
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle public d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__|	|__|
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné						
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire que fréquente votre enfant (nom du cycle) ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km		|__||__|__|	|__||__|__|	|__||__|__|	|__||__|__|
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ?		|__||__|__|	|__||__|__|	|__||__|__|	|__||__|__|

Section IV. EDUCATION					
	(unité/temps) 1 = minutes 2 = heures				
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente le enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				|__|
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|		
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle) ?	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	|__|	|__|	|__|	
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	|__|	|__|	|__|	
	B. Durée	|__|	|__|	|__|	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	|__|	|__|	|__|	
	D. Non reddition des comptes	|__|	|__|	|__|	
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	

Section IV. EDUCATION					
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription ---------(en FCFA)	Inscription --------- (en FCFA)	Inscription ----------(en FCFA)	Inscription ----------(en FCFA)
		APEE ---------- (en FCFA)	APEE ---------- (en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)
		Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ---------- (en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)
		Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles ----------
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ? A. L'APEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou ~~2~~ ⟶ ***S4Q24a***	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ?				

Section IV. EDUCATION					
	A. Eloignement de l'établissement	__	__	__	__
	B. Insuffisance de salles de classe	__	__	__	__
	C. Insuffisance d'équipements	__	__	__	__
	D. Insuffisance des écoles	__	__	__	__
	E. Manquements liés au Personnel	__	__	__	__
	E1. Assiduité,	__	__	__	__
	E2. Ponctualité	__	__	__	__
	E3. Qualité des enseignements				
	F. Absence de distribution de manuels scolaires	__	__	__	__
	G. Mauvais résultats	__	__	__	__
	H. Coûts élevés de la scolarité	__	__	__	__
	X. Autres à préciser	__	__	__	__
S4Q2 4a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles	__	__	__	__
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	__	__	__	__
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	__	__	__	__
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	__	__	__	__
	E. Formation des enseignants	__	__	__	__
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	__	__	__	__
	X. Autres (à préciser) _____	__	__	__	__
S4Q2 4b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école	__	__	__	__
	B. Prime aux bons enseignants	__	__	__	__
	C. Dénonciation des enseignants indélicats	__	__	__	__
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	__	__	__	__
	E. Acquittement des cotisations	__	__	__	__
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	__	__	__	__
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	__	__	__	__
	H. Diffusion des bonnes pratiques	__	__	__	__
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	__	__	__	__

Section IV. EDUCATION							
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	|__|		
Section V. SERVICES COMMUNAUX							
Services communaux ↓	***S5Q01*** Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à dire depuis …….. ? 1=Oui 2=Non → le service suivant	***S5Q02*** Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	***S5Q03*** Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année *Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a Sinon, passer directement à S5Q04*	***S5Q03a*** Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) – 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	***S5Q04*** Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long *Si S5Q04=1 → S5Q06*	***S5Q05*** Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	***S5Q06*** Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Acte de naissance	|__|	|__|	|__||__|__|	|__||__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de décès	|__|	|__|	|__||__|__|	|__||__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de mariage	|__|	|__|	|__||__|__|	|__||__|__|	|__|	|__|	|__|
Légalisation des documents officiels	|__|	|__|	|__||__|__|	|__||__|__|	|__|	|__|	|__|
Délivrance des documents d'Urbanisme	|__|	|__|	|__||__|__|	|__||__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__||__|__|	|__||__|__|	|__|	|__|	|__|
Gestion des déchets /assainissement	|__|	|__|	|__||__|__|	|__||__|__|	|__|	|__|	|__|
Hygiène et salubrité	|__|	|__|	|__||__|__|	|__||__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement	|__|	|__|	|__||__|__|	|__||__|__|	|__|	|__|	|__|

Section IV. EDUCATION							
des espaces verts et de loisir			__|	__|			
Transport public	|__|	|__|	|__||__|__| __|	|__||__|__| __|	|__|	|__|	|__|
Eclairage public	|__|	|__|	|__||__|__| __|	|__||__|__| __|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des aires de jeux	|__|	|__|	|__||__|__| __|	|__||__|__| __|	|__|	|__|	|__|
Certificat de domicile	|__|	|__|	|__||__|__| __|	|__||__|__| __|	|__|	|__|	|__|
Validation des plans de localisation	|__|	|__|	|__||__|__| __|	|__||__|__| __|	|__|	|__|	|__|
Authentification des documents	|__|	|__|	|__||__|__| __|	|__||__|__| __|	|__|	|__|	|__|
Informations	|__|	|__|	|__||__|__| __|	|__||__|__| __|	|__|	|__|	|__|
Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__||__|__| __|	|__||__|__| __|	|__|	|__|	|__|

S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? =Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14	|__|
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers |__| B. Non information des populations de la gestion communale |__| C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel |__| C2. Corruption |__| C3. Mauvais accueil |__| C4. Manque de professionnalisme |__| D Méconnaissance des actions menées par la commune |__| E Manque de confiance envers l'exécutif municipal |__|

Section IV. EDUCATION			
		F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____	|__| |__|
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) D. Consultation du babillard de la commune H. Interventions dans les radios communautaires H1 Animation des tranches d'antenne H2 Suivi des tranches horaires dédiées H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées H4 Adhésion à des groupes d'écoute I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Observations sur l'enquête

Annexe 2 : Projet d'arrêté municipal portant mise en place d'un Comité de suivi du Contrôle Citoyen de l'Action Publique.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DU CENTRE
****
DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE
****
COMMUNE DE NGUIBASSAL

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
CENTER REGION
****
NYONG ET KELLE DIVISION
****
NGUIBASSAL COUNCIL

PROJET D'ARRETE MUNICIPAL N°_____/…/…./…/…

Constatant la composition du Comité Communal de Suivi du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II dans la Commune de Nguibassal.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGUIBASSAL,

- Vu la constitution ;
- Vu la loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004, portant loi d'Orientation et de la Décentralisation ;
- Vu la loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004, fixant les règles applicables aux Communes ;
- Vu l'Arrêté N°…../A/MINATD/DCTD du …… constatant l'élection de Madame MBOCK Pascaline comme Maire de la Commune de Nguibassal et de ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 28 Juin 2020 ;
- Vu l'Arrêté N° 010/CAB/PM du 19 Janvier 2016 portant réorganisation du cadre institutionnel d'exécution du Programme National de Développement Participatif (PNDP);
- Vu l'accord de crédit N° 5718-CM du 03 Février 2016, signé entre le Cameroun et la Banque Mondiale en vue de la mise en œuvre du PNDP ;
- Vu la convention de cofinancement du Convention Plan Communal de Développement et activités connexes N° …/…./CENTRE/PNDP/COMMUNE DE NGUIBASSAL signée le …… entre le PNDP et la Commune de Nguibassal;

- Considérant les résultats du rapport d'enquête du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II.

ARRETE

Article 1er: Il est créé dans la Commune de Nguibassal, un **Comité Communal de Suivi du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II** et ci-après désigné le **« Comité».**

Article 2 : Ce Comité est chargé :

- D'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action au niveau communal sur la base des informations collectées auprès des différents acteurs d'après le Plan d'Action validé à cet effet ;
- D'accompagner la commune dans la synchronisation des interventions et des actions de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités identifiées dans le Plan d'Action ;
- De mettre en œuvre toutes directives relatives à l'amélioration du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II dans la Commune de Nguibassal;
- De faire tenir à la diligence de son Président, à la sanction du Maire, un rapport circonstancié précisant les mesures susceptibles d'améliorer l'exécution des activités du Plan d'Action.

Article 3 : Le Comité est composé ainsi qu'il suit :

Président : Le Maire de la Commune de Nguibassal;

Vice-président : Un représentant de la Société Civile locale ;

Secrétaire : Le Secrétaire Général de la Commune de Nguibassal;

Membres :

- Le Délégué Départemental de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Nyong et Kellé ou son Représentant ;
- Le Délégué Départemental des Enseignements Secondaires du Nyong et Kellé ou son Représentant ;
- Le Délégué Départemental de l'Eau et de l'Energie du Nyong et Kellé ou son Représentant ;
- L'Inspecteur d'arrondissement de l'Education de Base de Nguibassalou son Représentant ;

- Le Chef de district de santé couvrant l'Arrondissement de Nguibassalou son Représentant ;
- Le Cadre de Développement de la Commune de Nguibassal.

Article 4 : **De la Périodicité des Réunions du Comité Communal de Suivi du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II**.

Le Comité se réunit une fois par trimestre, soit quatre (04) séances annuelles.

Article 5 : Les séances du Comité ne sont valables que lorsqu'elles se tiennent en présence du Président, de son Secrétaire et de la moitié de ses membres.

Article 6 : **Dispositions diverses et finales.**

1- Les travaux des comités sont présidés par le Président ou son Représentant ;
2- Le président, peut en tant que de besoin, inviter toute personne physique ou morale à prendre part aux travaux avec voix consultative, en raison de ses compétences ;
3- Les fonctions de membre du Comité sont gratuites, toutefois, ils peuvent bénéficier du remboursement de leur frais de transport, dans la limite des moyens disponibles ;
4- Les frais de fonctionnement du Comité sont supportés par le budget de la Commune de Nguibassal.

Article 7 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout ou besoin sera.

Nguibassal, le_____

Le Maire,

Ampliations :

- *PREFET*
- *SOUS-PREFET*
- *INTERESSE*
- *ARCHIVES/CHRONO*